

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 522

21 mars 2011

SOMMAIRE

Abri&Co Assurances Sàrl	25045	Freetime Participation S.A.	25045
Actelion One S.A.	25056	Glycine S.A.	25039
A.E.I. - Alliance Europ Investment S.A. ..	25038	Goldman Sachs Structured Investments II SICAV	25012
Aldemor Investments S.A.	25040	Guardian Europe S.à r.l.	25020
Al Maha Majestic S.à r.l.	25052	Guardian Germany Investments S.à r.l. ..	25020
Alpha Strategy Premium, S.C.A., SICAV- SIF	25049	Idea Sicav 1	25011
Anfinanz Holding S.A.	25052	KBL EPB Monetary Fund	25011
ANFINANZ Holding SPF S.A.	25052	Logic JV Luxembourg S. à r.l.	25047
Anzio S.A.	25010	M&G Real Estate Finance 1 Co	25026
ARGO IMMOBILIERE société à responsa- bilité limitée	25054	NextiraOne Luxembourg S.A.	25029
Atos Origin Luxembourg PSF S.A.	25040	OIRP Investment 12 S.à r.l.	25017
Axilux Sàrl	25039	OIRP Investment 12 S.à r.l.	25014
Bahlsen GmbH	25040	Orion Income Master Luxembourg S.à r.l.	25017
Becrolux S.A.	25055	Orion Income Master Luxembourg S.à r.l.	25014
CGF Commercial and Industrial Finance 2 S.à r.l.	25052	Palladiana Investment S.A.	25044
CGF Compagnie Générale de Finance Sàrl	25035	Palladiana Investment S.A.	25041
CHEURO Holding S.à r.l.	25043	Plantes Tropicales Services S.A.	25054
Dexia Equities L	25012	Quintiles Luxembourg Holdings S. à r.l.	25044
Divendis S.A.	25044	Sanifinance S.A.	25041
Eclat Investments S.A.	25014	Sequoia S.C.A. SICAV-SIF	25011
Etablissement Aloyse ROMMES S.à r.l. et Cie s.e.c.s.	25050	Stodiek Beteiligung II S.à r.l.	25036
Ets. Al. ROMMES (Gestion) S.à r.l.	25050	Tiger Holding Four Parent S.à r.l.	25050
Eurofortius S.A.	25051	Trust Real Estate	25047
FCOMI - L Global Capital	25010	Trust Real Estate	25041
FCOMI - L Global Fund	25010	VCH German Value	25013
Flator Finance S.A.	25051	William Blair SICAV	25013

Anzio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.

R.C.S. Luxembourg B 81.630.

Les actionnaires sont convoqués en

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

le 11 avril 2011, à 11.00 heures, au siège de la société à L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clôturant au 31/12/2010, présentation des comptes annuels arrêtés au 31/12/2010.
Approbation des comptes annuels de l'exercice clôturant au 31/12/2010.
2. Affectation du résultat de l'exercice clôturant au 31/12/2010.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice clôturant au 31/12/2010.
4. Divers.

Tout actionnaire a le droit d'assister personnellement à cette assemblée ou de s'y faire représenter par une personne de son choix.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011035935/9323/20.

FCOMI - L Global Capital, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 131.725.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le vendredi 8 avril 2011 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil de gérance et du réviseur d'entreprises.
2. Approbation des Comptes Annuels au 31 décembre 2010 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner à l'associé commandité et au réviseur d'entreprises.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

L'associé commandité.

Référence de publication: 2011037681/9542/17.

FCOMI - L Global Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 131.727.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le vendredi 8 avril 2011 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil de gérance et du réviseur d'entreprises.
2. Approbation des Comptes Annuels au 31 décembre 2010 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner à l'associé commandité et au réviseur d'entreprises.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

L'associé commandité.

Référence de publication: 2011037682/9542/17.

KBL EPB Monetary Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 59.357.

Les actionnaires sont invités à assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui qui se tiendra le 6 avril 2011 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010 et de l'affectation des résultats
3. Décharge à donner aux administrateurs
4. Nominations statutaires
5. Divers

Les décisions concernant les points de l'ordre du jour ne requièrent aucun quorum. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Afin de participer à l'Assemblée, les actionnaires sont priés de déposer leurs actions au porteur un jour ouvrable avant l'Assemblée auprès de KBL European Private Bankers, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011039968/755/20.

Idea Sicav 1, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 39.814.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 8 avril 2011 à 11.00 heures au siège social.

L'ordre du jour est le suivant :

Ordre du jour:

1. rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Réviseur d'Entreprises sur les états financiers clôturés au 31 décembre 2010 ;
2. approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2010, affectation du résultat;
3. décharge aux Administrateurs;
4. nominations statutaires;
5. divers.

Les Actionnaires désirant assister à cette Assemblée doivent déposer leurs actions cinq jours francs avant l'Assemblée Générale soit au guichet de l'agent de Transfert à International Financial Data Services, 47 avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg soit au siège social de SP-Lux Sicav, 19-21 boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011039969/755/21.

Sequoia S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 6, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 140.235.

Notice is hereby given to the shareholders of Sequoia S.C.A SICAV-SIF (the "Company") that the

ANNUAL GENERAL MEETING

shall be held at the Registered Office of the Company on March 30th 2011 at 11:00 am CET (the "Meeting"), with the following agenda:

Agenda:

1. Review and approval of the annual accounts of the Company for the financial year ended on December 31, 2010,
2. Review and approval of the General Partner Report and the Auditor Reports,
3. Allocation of results of the Company at December 31, 2010,

4. Full discharge of the General Partner in respect of the management of the Company for the financial year ended on December 31, 2010, and
5. Any other business.

The resolutions on the agenda may be passed without quorum, by a majority of the votes cast thereon at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy. Proxy forms can be obtained from the Registered Office of the Company.

In order to vote at the Meeting, shareholders may be present in person provided that the Company has been informed, for organisational reasons, in writing of his intention to attend the Meeting by March 30th 2011, 09:00 am CET at the latest. Shareholders not attending the Meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to arrive no later than March 30th 2011, 09:00 CET.

Référence de publication: 2011039970/755/25.

Dexia Equities L, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 47.449.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires («l'Assemblée») de DEXIA EQUITIES L aura lieu au siège social de la société, 69, route d'Esch, L - 1470 Luxembourg le 6 avril 2011 à 13 heures

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises au 31 décembre 2010
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2010
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner au Conseil d'Administration pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2010
5. Election du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
6. Divers

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum et que les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire jusqu'au 4 avril 2011 auprès de DEXIA EQUITIES L, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, à l'attention de Mme Mylène Castellani (Fax N° +352 / 2460-3331).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de Dexia Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L - 1470 Luxembourg.

Les actionnaires sont informés que le rapport annuel est disponible sur demande et sans frais auprès du siège social de la société.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011039971/755/29.

Goldman Sachs Structured Investments II SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 153.085.

We have the pleasure of inviting you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the shareholders (the "Meeting") of Goldman Sachs Structured Investments II SICAV (the "Company") which will be held on *March 31, 2011* at 10.30 a.m. (Luxembourg time) at the registered office of the Company in Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation of the board of directors' (the "Board") report.
2. Presentation and approval of the audited financial statements of the Company including the Board report, the Investment Administrator's Report and the Auditor's Report of the Company for the fiscal year ended November 30, 2010.
3. Allocation of the results for the fiscal year ended November 30, 2010.

4. Discharge to be granted to the directors of the Company (the "Directors") for the fiscal year ended November 30, 2010.
5. Discharge to be granted to PriceWaterhouseCoopers Sàrl as Auditor of the Company (the "Auditors") for the fiscal year ended November 30, 2010.
6. Statutory elections:
 - a. Acknowledgment of the resignation of Mr. Philip Joachim Holzer as Director as of September 6, 2010 and ratification of the decision of the Board to co-opt Mr. Francesco Adiliberti as of October 5, 2010.
 - b. Re-election of Mr. Andreas Koernlein, Mr. Claude Kremer, Mr. Richard J. Taylor, Mr. Patrick Zurstrassen, Mr. Francesco Adiliberti as Directors until the next Annual General Meeting to be held in 2012.
 - c. Re-election of the Auditors until the next Annual General Meeting to be held in 2012.
7. Approval of the Directors' fees to the External Directors for 2010 (approximately GBP 12,500 gross amount) and 2011 (approximately GBP 15,000 gross amount).
8. Any other business which may be properly brought before the meeting.

The shareholders are advised that no quorum for the items of the agenda is required and that the decisions will be taken at the simple majority of the validly cast votes at the Meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

A proxy form may be obtained at the registered office's address and has to be returned by fax no later than 48 hours before the Annual General Meeting to the attention of Mr. Silvano Del Rosso at the fax number (+352) 46 40 10 413, by e-mail (sdelrosso@statestreet.com) or by mail to the registered office's address.

By order of the Board of Directors.

Référence de publication: 2011036392/755/37.

VCH German Value, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion coordonné au 1^{er} février 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, février 2011.

IPConcept Fund Management S.A.

Signatures

Référence de publication: 2011028087/11.

(110033654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2011.

William Blair SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 98.806.

Due to the lack of quorum, the extraordinary general meeting convened on 15 March 2011, was not able to validly decide on its agenda.

Therefore you are cordially invited to attend the second

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of Shareholders of William Blair SICAV (the "Company"), on *April 20, 2011* at 11.30 a.m., at The Bank of New York (Luxembourg) S.A., located at the Vertigo Building - Polaris, 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

At the Extraordinary General Meeting, the following items will be on the agenda:

Agenda:

1. Resolution to amend the Articles of Incorporation with respect to article 12 on net asset value, in line with recent changes to the Prospectus.
2. Resolution to amend the Articles of Incorporation with respect to article 16 on annual general shareholders' meeting.

Resolutions on the agenda of the Meeting will require no quorum and will be taken at a two-third majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the Meeting.

Vote By Proxy If You Cannot Attend

Your vote is important. To ensure that every vote is counted, we strongly encourage shareholders who cannot attend the Meeting to vote by proxy. Please complete, sign, date and return the Form of Proxy to the registered office of the Company (Attn. Domiciliary Services) by fax to +352 24 52 4204 and via mail no later than April 19, 2011 by the close of business in Luxembourg. Your prompt attention and timely response to this proxy request will save the expense of additional shareholder solicitations.

The Form of Proxy is available upon request at the registered office of the Company.

We ask that you please respond with your indication to attend the meeting as early as possible, and no later than April 19, 2011.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2011039972/755/30.

Orion Income Master Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 118.883.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 11 mars 2011.

Référence de publication: 2011038006/10.

(110042377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2011.

Eclat Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 63.091.

The Shareholders are hereby convened to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of shareholders which will be held on *March 30, 2011* at 10.00 a.m. at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the report of the Statutory Auditor (commissaire aux comptes) of the Company for the financial year starting on January 1, 2010 and ending on December 31, 2010;
2. Presentation and approval of the annual accounts of the Company for the financial year starting on January 1, 2010 and ending on December 31, 2010;
3. Allocation of the result;
4. Discharge to the Directors and Statutory Auditors (Commissaire aux comptes) of the Company for the financial year ended December 31, 2010;
5. Statutory elections;
6. Miscellaneous.

Référence de publication: 2011032895/581/20.

OIRP Investment 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.692.320,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 157.146.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second day of February,

before us Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Orion Income Master Luxembourg S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having a corporate capital of seven hundred seventeen thousand nine hundred seventy-five euro (EUR 717,975.-), with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118.883, incorporated following a deed of Maître André Schwachtgen, notary, residing at that time in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem, Grand Duchy of Luxembourg of 25 August 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2016 of 27 October 2006 (the "Shareholder"). The articles of incorporation of the Shareholder have last been amended following a deed of the undersigned notary of 22 February 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

Hereby represented by Maître Cédric BLESS, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 21 February 2011,

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of OIRP Investments 12 S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of five million six hundred thirty thousand five hundred euro (EUR 5,630,500.-), with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary, of 3 December 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 152 of 26 January 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 157.146 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have last been amended following a deed of the undersigned notary of 15 December 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of sixty-one thousand eight hundred twenty euro (EUR 61,820.-) so as to raise it from its present amount of five million six hundred thirty thousand five hundred euro (EUR 5,630,500.-) to five million six hundred ninety-two thousand three hundred twenty euro (EUR 5,692,320.-).

2 To issue sixty-one thousand eight hundred twenty (61,820) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, with payment of a share premium in a total amount of six million one hundred twenty thousand one hundred eighty euro (EUR 6,120,180.-) by Orion Income Master Luxembourg S.à r.l. and to accept full payment in cash for these new shares.

4 To amend article five (5) of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of sixty-one thousand eight hundred twenty euro (EUR 61,820.-) so as to raise it from its present amount of five million six hundred thirty thousand five hundred euro (EUR 5,630,500.-) to five million six hundred ninety-two thousand three hundred twenty euro (EUR 5,692,320.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue sixty-one thousand eight hundred twenty (61,820) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon has appeared Maître Cédric BLESS, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of the Shareholder.

The Shareholder declared to subscribe for sixty-one thousand eight hundred twenty (61,820) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, with payment of a share premium in a total amount of six million one hundred twenty thousand one hundred eighty euro (EUR 6,120,180.-) and to fully pay in cash for these shares.

The amount of six million one hundred eighty-two thousand euro (EUR 6,182,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the sixty-one thousand eight hundred twenty (61,820) new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend the first (1) paragraph of article five (5) of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“The issued share capital of the Company is set at five million six hundred ninety-two thousand three hundred twenty euro (EUR 5,692,320.-) divided into five million six hundred ninety-two thousand three hundred twenty (5,692,320) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at three thousand six hundred euro (EUR 3,600.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deuxième jour du mois de février.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Orion Income Master Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de sept cent dix-sept mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 717.975,-), ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118883, constituée suivant acte de Me André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 25 August 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2016 du 27 octobre 2006 (l'«Associé»). Les statuts de l'Associé ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 22 février 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, représenté aux fins des présentes par Maître Cédric BLESS, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 21 février 2011.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de OIRP Investment 12 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de cinq millions six cent trente mille cinq cents euros (EUR 5.630.500,-), dont le siège social est au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 3 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 152 du 26 janvier 2011 et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157146 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 15 décembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de soixante et un mille huit cent vingt euros (EUR 61.820,-) pour le porter de son montant actuel de cinq millions six cent trente mille cinq cents euros (EUR 5.630.500,-) à cinq millions six cent quatre-vingt-douze mille trois cent vingt euros (EUR 5.692.320,-).

2 Emission de soixante et un mille huit cent vingt (61.820) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de six millions cent vingt mille cent quatre-vingts euros (EUR 6.120.180,-) par Orion Income Master Luxembourg S.à r.l. à libérer intégralement en espèces.

4 Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de soixante et un mille huit cent vingt euros (EUR 61.820,-) pour le porter de son montant actuel de cinq millions six cent trente mille cinq cents euros (EUR 5.630.500,-) à cinq millions six cent quatre-vingt-douze mille trois cent vingt euros (EUR 5.692.320,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre soixante et un mille huit cent vingt (61.820) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite Maître Cédric BLESS, précité, s'est présenté agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé.

L'Associé a déclaré souscrire soixante et un mille huit cent vingt (61.820) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ensemble avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de six millions cent vingt mille cent quatre-vingts euros (EUR 6.120.180,-), à libérer intégralement en espèces.

Le montant de six millions cent quatre-vingt-deux mille euros (EUR 6.182.000,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les soixante et un mille huit cent vingt (61.820) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'alinéa premier (1) de l'article cinq (5) des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

"Le capital social émis de la Société est fixé à cinq millions six cent quatre-vingt-douze mille trois cent vingt euros (EUR 5.692.320,-), divisé en cinq millions six cent quatre-vingt-douze mille trois cent vingt (5.692.320) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-)."

Frais

Les frais, dépens, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à trois mille six cents euros (EUR 3.600,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: C. Bless, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 23 février 2011. Relation: RED/2011/438. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 4 mars 2011.

Référence de publication: 2011036283/155.

(110040277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2011.

OIRP Investment 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 157.146.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 11 mars 2011.

Référence de publication: 2011038011/10.

(110042378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2011.

Orion Income Master Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 630.825,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 118.883.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-second day of February.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing at Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

ORION INCOME RETURN PARTNERS C.V., a limited partnership (commanditaire vennootschap) incorporated under Dutch law, having its registered office at 1, Locatellikade, NL-1076 AZ Amsterdam The Netherlands, and registered in Amsterdam under the number 34253725 (the "Shareholder"),

hereby represented by Maître Cédric BLESS, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 21 February 2011.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder is the sole shareholder of Orion Income Master Luxembourg S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of six hundred thirty thousand

eight hundred twenty-five euro (EUR 630,825.-), whose registered office is at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118.883, incorporated following a deed of Maître André Schwachtgen, notary, residing at that time in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing at Sanem, Grand Duchy of Luxembourg of 25 August 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2016 of 27 October 2006 (the “Company”). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary of 23 December 2010, deed which has been rectified on 15 February 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholder, represented as above mentioned, recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of eighty-seven thousand one hundred fifty euro (EUR 87,150.-) so as to raise it from its present amount of six hundred thirty thousand eight hundred twenty-five euro (EUR 630,825.-) to seven hundred seventeen thousand nine hundred seventy-five euro (EUR 717,975.-).

2 To issue three thousand four hundred eighty-six (3,486) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these newly issued shares by Orion Income Return Partners C.V. and to accept payment in full for such newly issued shares by a contribution in kind.

4 To amend article five (5) of the articles of incorporation in order to reflect the increase of the issued capital of the Company.

5 Miscellaneous.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the Company’s corporate capital by an amount of eighty-seven thousand one hundred fifty euro (EUR 87,150.-) so as to raise it from its present amount of six hundred thirty thousand eight hundred twenty-five euro (EUR 630,825.-) to seven hundred seventeen thousand nine hundred seventy-five euro (EUR 717,975.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue three thousand four hundred eighty-six (3,486) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon has appeared Maître Cédric BLESS, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of the Shareholder.

The Shareholder declared to subscribe for three thousand four hundred eighty-six (3,486) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting of a receivable held by the Shareholder against the Company in an amount of eighty-seven thousand one hundred fifty euro (EUR 87,150.-) (the “Contribution”) as further described in a special report.

The Contribution represents a value in an aggregate amount of eighty-seven thousand one hundred fifty euro (EUR 87,150.-).

Proof of the ownership by the Shareholder of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Shareholder declared that the Contribution is free of any pledge, lien or charge, as applicable, that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Shareholder further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the “Report”).

The conclusion of the Report read as follows:

“Pursuant to the above retained valuation methodology, the Contribution paid to the Company amounts to eighty-seven thousand one hundred fifty euro (EUR 87,150.-) and is thus at least equal to the total nominal value of the three thousand four hundred eighty-six (3,486) Shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to be issued by the Company.”

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the three thousand four hundred eighty-six (3,486) new shares according to the above mentioned subscription.

Third resolution

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

“ **Art. 5. Corporate Capital.** The issued share capital of the Company is set at seven hundred seventeen thousand nine hundred seventy-five euro (EUR 717,975.-) divided into twenty-eight thousand seven hundred nineteen (28,719) shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of this deed are estimated at one thousand five hundred Euro (EUR 1,500.-).

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing person, who is known by the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

ORION INCOME RETURN PARTNERS C.V., une société en commandite (commanditaire vennootschap) régie par le droit néerlandais, ayant son siège social au 1, Locatellikade, NL-1076 AZ, Amsterdam Pays-Bas, et immatriculée à Amsterdam sous le numéro 34253725 (l'«Associé»),

représentée par Maître Cédric BLESS, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 21 février 2011.

Ladite procuration restera annexée au présent acte.

L'Associé est l'associé unique de Orion Income Master Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de six cent trente mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 630.825,-), ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118883, constituée suivant acte de Me André Schwachtgen, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 25 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2016 du 27 octobre 2006 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné en date du 23 décembre 2010, acte rectifié en date du 15 février 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Associé a reconnu être pleinement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-sept mille cent cinquante euros (EUR 87.150,-) pour le porter de son montant actuel de six cent trente mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 630.825,-) à sept cent dix-sept mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 717.975,-).

2 Emission de trois mille quatre cent quatre-vingt-six (3.486) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces parts sociales nouvelles par ORION INCOME RETURN PARTNERS C.V. et acceptation de la libération intégrale de ces parts sociales nouvelles par apport en nature.

4 Modification de l'article 5 des statuts de manière à refléter l'augmentation du capital social de la Société.

5 Divers.

L'associé unique a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-sept mille cent cinquante euros (EUR 87.150,-) pour le porter de son montant actuel de six cent trente mille huit cent vingt-cinq euros (EUR 630.825,-) à sept cent dix-sept mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 717.975,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre trois mille quatre cent quatre-vingt-six (3.486) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite Maître Cédric BLESS, précité, s'est présenté agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé.

L'Associé a déclaré souscrire trois mille quatre cent quatre-vingt-six (3.486) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en une créance détenue par l'Associé à l'encontre de la Société d'un montant de quatre-vingt-sept mille cent cinquante euros (EUR 87.150,-) (l'«Apport»).

L'Apport représente un montant total de quatre-vingt-sept mille cent cinquante euros (EUR 87.150,-).

La preuve par l'Associé de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

L'Associé a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage, qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

L'Associé a déclaré qu'un rapport spécial a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

La conclusion du Rapport est la suivante:

«Sur base de la méthodologie d'évaluation retenue ci-dessus, la valeur de l'Apport à la Société est de quatre-vingt-sept mille cent cinquante euros (EUR 87.150,-) et correspond au moins à la valeur nominale totale des trois mille quatre cent quatre-vingt-six (3.486) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à émettre par la Société».

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les trois mille quatre cent quatre-vingt-six (3.486) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique a décidé de modifier l'article 5, alinéa premier, des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social émis de la Société est fixé à sept cent dix-sept mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 717.975,-) divisé en vingt-huit mille sept cent dix-neuf (28.719) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépens, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: C. Bless, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 23 février 2011. Relation: RED/2011/436. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rambrouch, le 4 mars 2011.

Référence de publication: 2011036280/164.

(110040279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mars 2011.

Guardian Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 23.829.

Guardian Germany Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser.

R.C.S. Luxembourg B 50.983.

In the year two thousand and eleven,

On the twenty-fifth day of February,

Before the undersigned, Maître Emile Schlessler, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

Appeared:

1. Guardian Europe S.à r.l., a "société à responsabilité limitée" under Luxembourg Law, with registered offices in L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg under section B

and number 23.829 and incorporated as a "société anonyme" by deed of the undersigned notary on 21 January 1986, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 82 on 3 April 1986 (hereafter the "Company") and whose Articles of Incorporation have been modified by deeds of the undersigned notary:

- on 1 April 1986, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 167 on 25 June 1986,
- on 15 October 1986, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 352 on 18 December 1986,
- on 26 April 1989, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 264 on 21 September 1989,
- on 15 June 1993, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 415 on 10 September 1993,
- on 19 September 1994, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 538 on 21 December 1994,
- on 17 November 1994, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 542 on 23 December 1994,
- on 11 December 1998, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 124 on 26 February 1999,
- on 9 November 1999, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 10 on 5 January 2000,
- on 10 April 2001, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 984 on 9 November 2001,
- on 14 December 2004, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 526 on 2 June 2005,
- on 28 December 2010, not yet published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", represented by Mrs Malgorzata McELFRESH, private employee, residing in Strassen, by written resolutions taken on 19 January 2011 (the "Proxy 1").

2. Guardian Germany Investments S.à r.l., a "société à responsabilité limitée" incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered offices in L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, registered at the Trade and Companies' Register in Luxembourg-City under section B number 50983, incorporated by deed of the undersigned notary on 3 May 1995, published in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C", number 368 on 4 August 1995,

represented by Mrs Malgorzata McELFRESH, private employee, residing in Strassen, by written resolutions taken on 19 January 2011 (the "Proxy 2").

The Proxy 1 and Proxy 2 are hereinafter collectively referred to as the "Proxies".

The said Proxies, initialled "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove stated, have, with regard to "Guardian Europe S.à r.l.", by written resolutions dated 19 January 2011, and with regard to "Guardian Germany Investments S.à r.l.", by written resolutions dated 19 January 2011, required the undersigned notary to record the following merger plan (the "Merger Plan"):

"MERGER PLAN

The boards of managers of Guardian Europe S.à r.l. and Guardian Germany Investments S.à r.l. have prepared the following Merger Plan for the companies' participation in a merger pursuant to section XIV (Mergers) of the Luxembourg company law dated 10 August 1915, as amended (the "Law").

1. The companies involved. The merger involves Guardian Europe S.à r.l. and its wholly-owned subsidiary Guardian Germany Investments S.à r.l..

Guardian Europe S.à r.l. intends to merge with Guardian Germany Investments S.à r.l. by way of a merger by acquisition at fair market value, in accordance with articles 257 and following of the Law.

The merger shall take place by Guardian Germany Investments S.à r.l. transferring all their assets and liabilities to Guardian Europe S.à r.l., so that Guardian Europe S.à r.l. will be the absorbing company (the "Absorbing Company") and Guardian Germany Investments S.à r.l. will be the absorbed company (the "Absorbed Company"). The Absorbing Company and the Absorbed Company shall together be referred to as the "Merging Companies".

The Absorbing Company will not change its name.

2. Form, Denomination and Registered offices of the Merging Companies.

2.1 Merging Companies

Guardian Europe S.à r.l. is a "société à responsabilité limitée" incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B and number 23829, having its registered office at Zone Industrielle Wolser, L-3452 Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg. Guardian

Europe S.à r.l. has a share capital of forty-seven million four hundred twenty-eight thousand three hundred twenty-seven euro and sixteen eurocent (EUR 47,428,327.16) represented by three hundred thirty-five thousand (335,000) class A shares, three hundred thirty-five thousand (335,000) class B shares, three hundred thirty-five thousand (335,000) class C shares and nine hundred eight thousand two hundred four (908,204) class D shares with a par value of twenty-four euro and seventy-nine eurocent (EUR 24.79) each.

Guardian Germany Investments S.à r.l. is a "société à responsabilité limitée" incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B and number 50983, having its registered office Zone Industrielle Wolser, L-3452 Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg. Guardian Germany Investments S.à r.l. has a share capital of twenty-six million three hundred thirty-one thousand nine hundred thirty-eight euro (EUR 26,331,938,00) represented by one million sixty-two thousand two hundred (1,062,200) shares with a par value of twenty-four euro and seventy-nine cents (EUR 24.79) each.

2.2 The Absorbing Company after the merger

After the merger, the Absorbing Company will continue to exist under the denomination "Guardian Europe S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 23829, having its registered office at Zone Industrielle Wolser, L-3452 Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg.

3. Ownership. At the time of adoption of this Merger Plan, the shares in the Absorbing Company are held as follows:

(i) Guardian Industries Europe S.à r.l., a "société à responsabilité limitée" incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B and number 78695, having its registered office at Zone Industrielle Wolser, L-3452 Dudelange, Grand Duchy of Luxembourg, holds three hundred thirty-five thousand (335,000) class A shares, three hundred thirty-five thousand (335,000) class B shares, three hundred thirty-five thousand (335,000) class C shares and nine hundred eight thousand two hundred (908,200) class D shares; and

(ii) Guardian Industries Distribution Center Inc., a company incorporated and existing under the laws of the United States, registered with the State of Michigan Register under number 055716 having its registered office at, USA-MI 48326 Auburn Hills, Michigan, 2300, Harmon Road, holds four (4) class D shares.

At the time of adoption of this Merger Plan, all of the shares in the Absorbed Company are held by the Absorbing Company.

4. Background information on the merger.

4.1. Legal

The Absorbing Company will acquire the assets and liabilities of the Absorbed Company under universal succession of title as a result of the merger. The financial data of the Absorbed Company will be accounted for in the annual accounts of the Absorbing Company as from 1 February 2011.

The Absorbed Company will cease to exist as a result of the merger and all their shares shall be cancelled.

Any claims and debts that may exist between the Merging Companies are cancelled upon the merger. The merger does not change the legal relationships between the Merging Companies and third parties, as these will after the merger be considered to be legal relationships between the Absorbing Company and those third parties.

4.2. Economic and social

From an economic point of view, the merger has no other consequences except for the saving of costs.

From a social point of view, the merger will have no impact on the Absorbed Company as it has no employees.

5. The date on which the rights and Obligations of the Absorbed Companies will be included in the accounts of the Absorbing Company. The Merger Plan is based on an accounting statement of each of the Merging Companies as of 31 December 2010.

The merger shall be effective for accounting and tax purposes as of 1 February 2011, from which date the rights and obligations of the Absorbed Company will be regarded as having been transferred to the Absorbing Company.

6. Effective date of the merger. The merger shall be effective between the Merging Companies upon the concurring decisions of the Merging Companies to proceed to the merger, meaning upon the expiry of the period of one (1) month in accordance with article 279 of the Law, subject to the provisions of paragraph (1) (c) of such article regarding the convening of a general meeting.

In accordance with article 273 of the Law, the merger will be effective towards third parties following the publication in the "Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C" of a notary certificate recording that the conditions of article 279 of the Law have been fulfilled.

In accordance with article 274 of the Law, upon the effective date of the merger, all the assets and liabilities of the Absorbed Company shall be automatically transferred to the Absorbing Company, and the Absorbed Companies shall cease to exist.

7. Special rights and advantages. No special rights are conferred by the Absorbing Company to the holders of shares with special rights.

Neither the Absorbing Company, nor the Absorbed Company have issued securities other than shares.

8. Special benefits conferred to the members of the boards of managers of the Merging Companies. No special benefits will be conferred to the members of the board of managers of the Merging Companies in connection with the merger.

9. Employee involvement. The Absorbed Company has no employees.

The Absorbing Company has fifty-one (51) employees.

10. Information regarding the merger. In accordance with the Law, this Merger Plan shall be published in the "Memorial, Recueil des Sociétés et Associations C" at least one month before the operations take effect between the Merging Companies.

At the registered office of each of the Merging Companies, the following documents will be available for review by the Merging Companies' members no later than 18 January 2011:

- Merger Plan;
- Annual accounts and management reports of the three (3) last financial years for Guardian Europe S.à r.l.;
- Annual accounts and management reports of the three (3) last financial years for Guardian Germany Investments S.à r.l.;
- Interim accounting statement of each of the Merging Companies drawn up as of 31 December 2010.-

During such period, one or more members of the Absorbing Company holding at least 5% of the shares in the subscribed capital are entitled to require the convening of a general meeting of the Absorbing Company to resolve upon the approval of the merger."

The undersigned notary hereby certifies the existence and legality of the Merger Plan and of all acts, documents and formalities incumbent upon the Merging Companies pursuant to the Law.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze,

Le vingt-cinq février,

Pardevant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1. Guardian Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social a L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 23.829 et constituée sous la forme d'une société anonyme suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 21 janvier 1986, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 82 du 3 avril 1986 (ci-après la «Société») et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire soussigné, en date du:

- 1^{er} avril 1986, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 167 du 25 juin 1986,
- 15 octobre 1986, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 352 du 18 décembre 1986,
- 26 avril 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 264 du 21 septembre 1989,
- 15 juin 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 415 du 10 septembre 1993,
- 19 septembre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 538 du 21 décembre 1994,
- 17 novembre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 542 du 23 décembre 1994,
- 11 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 124 du 26 février 1999,
- 9 novembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 10 du 5 janvier 2000,
- 10 avril 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 984 du 9 novembre 2001,
- 14 décembre 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 526 du 2 juin 2005,
- 28 décembre 2010, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C,

représentée par Madame Malgorzata McELFRESH, employée privée, demeurant à Strassen, en vertu d'une procuration donnée par résolutions circulaires prises le 19 janvier 2011 (la "Procuration 1").

2. Guardian Germany Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 50983, constituée suivant acte reçu par le

notaire soussigné en date du 3 mai 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 368 du 4 août 1995,

représentée par Madame Malgorzata McELFRESH, employée privée, demeurant à Strassen, en vertu d'une procuration donnée par résolutions circulaires prises le 19 janvier 2011 (la "Procuracion 2").

La Procuracion 1 et la Procuracion 2 sont collectivement désignées ci-après par les "Procuracions".

Lesdites Procuracions, paraphées ne varietur par la mandataire des comparants et par le notaire soussigné, seront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui auprès des autorités.

Les comparantes, représentées comme indiqué précédemment, ont décidé, pour ce qui concerne Guardian Europe S.à r.l., par voie de résolutions circulaires du 19 janvier 2011 et pour ce qui concerne Guardian Germany Investments S.à r.l., par voie de résolutions circulaires du 19 janvier 2011, de faire acter pardevant le notaire soussigné le projet de fusion suivant (le "Projet de Fusion"):

«PROJET DE FUSION

Les conseils de gérance de Guardian Europe S.à r.l. et de Guardian Germany Investments S.à r.l. ont préparé le Projet de Fusion suivant pour la participation des sociétés dans une fusion conformément à la section XIV (Fusions) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

1. Les sociétés concernées. La fusion concerne Guardian Europe S.à r.l. et sa filiale détenue à cent pour cent (100%) Guardian Germany Investments S.à r.l..

Guardian Europe S.à r.l. a l'intention de fusionner avec Guardian Germany Investments S.à r.l. par la voie d'une fusion par acquisition à la valeur du marché, conformément aux articles 257 et suivants de la Loi.

La fusion sera effectuée par le transfert par Guardian Germany Investments S.à r.l. de ses actifs et passifs à Guardian Europe S.à r.l., de sorte que Guardian Europe S.à r.l. soit la société absorbante (la «Société Absorbante») et Guardian Germany Investments S.à r.l. soit la société absorbée (la «Société Absorbée»). La Société Absorbante et la Société Absorbée seront ci-dessous désignées ensemble comme les «Sociétés Fusionnantes».

La Société Absorbante ne changera pas de dénomination sociale.

2. Forme, Dénomination sociale et Siège social des Sociétés Fusionnantes.

2.1. Les Sociétés Fusionnantes

Guardian Europe S.à r.l. est une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 23.829. Guardian Europe S.à r.l. a un capital social de quarante-sept millions quatre cent vingt-huit mille trois cent vingt-sept euros et seize cents (EUR 47.428.327,16) représenté par trois cent trente-cinq mille (335.000) parts sociales de classe A, trois cent trente-cinq mille (335.000) parts sociales de classe B, trois cent trente-cinq mille (335.000) parts sociales de classe C et neuf cent huit mille deux cent quatre (908.204) parts sociales de classe D ayant une valeur nominale de vingt-quatre euros et soixante-dix-neuf euros (EUR 24,79) chacune.

Guardian Germany Investments S.à r.l. est une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 50983. Guardian Germany Investments S.à r.l. a un capital social de vingt-six millions trois cent trente-et-un mille neuf cent trente-huit euros (EUR 26.331.938,00) représenté par un million soixante-deux mille deux cents (1.062.200) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-quatre euros et soixante-dix-neuf cents (EUR 24,79) chacune.

2.2 La Société Absorbante suite à la fusion

Suite à la fusion, la Société Absorbante continuera d'exister sous la dénomination sociale de «Guardian Europe S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 23.829, ayant son siège social Zone Industrielle Wolser, L-3452 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Propriété. Au moment de l'adoption de ce Projet de Fusion, toutes les parts sociales de la Société Absorbante sont détenues par

(i) Guardian Industries Europe S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro la section B et le numéro 78.695, ayant son siège social à L-3452 Dudelange, Zone Industrielle Wolser, Grand-Duché de Luxembourg, propriétaire des trois cent trente-cinq mille (335.000) parts sociales de classe A, trois cent trente-cinq mille (335.000) parts sociales de classe B, trois cent trente-cinq mille (335.000) parts sociales de classe C et neuf cent huit mille deux cent quatre (908.204) parts sociales de classe D ayant une valeur nominale de vingt-quatre euros et soixante-dix-neuf euros (EUR 24,79) chacune; et

(ii) Guardian Industries Distribution Center Inc., une société constituée et existant sous les lois des Etats-Unis, inscrite au Registres de l'Etat du Michigan sous le numéro 055716, ayant son siège sociale à USA-MI 48326 Auburn Hills, 2300, Harmon Road, Michigan, USA, propriétaire de (4) parts sociales de classe D.

Au moment de l'adoption de ce Projet de Fusion, toutes les parts sociales de la Société Absorbée sont détenues par la Société Absorbante.

4. Eléments de référence sur la fusion.

4.1. Juridique

A travers la fusion, la Société Absorbante acquerra l'actif et le passif de la Société Absorbée par succession universelle de titre. Les informations financières de la Société Absorbée seront comptabilisées dans les comptes annuels de la Société Absorbante à partir du 1^{er} février 2011.

En conséquence de la fusion, la Société Absorbée cessera d'exister et toutes ses parts sociales seront annulées.

Les créances et dettes qui peuvent exister entre les Sociétés Fusionnantes sont annulées suite à la fusion. La fusion ne modifie pas les relations juridiques entre les Sociétés Fusionnantes et les tiers, étant donné que celles-ci seront considérées après la fusion comme les relations juridiques entre la Société Absorbante et ces tiers.

4.2. Economique et social

D'un point de vue économique, la fusion n'a d'autre objectif que la réduction des coûts.

D'un point de vue social, la fusion n'aura aucun impact sur la Société Absorbée compte tenu du fait que celle-ci n'emploie aucun salarié.

5. La date à laquelle les droits et Obligations des Sociétés Absorbées seront inclus dans les comptes de la Société Absorbante. Le Projet de Fusion est basé sur un état comptable de chacune des Sociétés Fusionnantes arrêté au 31 décembre 2010.

La fusion sera effective d'un point de vue comptable en date du 1^{er} février 2011, date à partir de laquelle les droits et obligations des Sociétés Absorbées seront considérés comme ayant été transférés à la Société Absorbante.

6. Date effective de la fusion. La fusion sera effective entre les Sociétés Fusionnantes sur décision concurrente des Sociétés Fusionnantes de procéder à la fusion, c'est-à-dire à l'expiration de la période d'un (1) mois en application des dispositions de l'article 279 de la Loi, sous réserve des dispositions du paragraphe (1) (c) dudit article, relatif à la convocation d'une assemblée générale.

En application des dispositions de l'article 273 de la Loi, la fusion sera effective à l'égard des tiers suivant la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations d'un certificat du notaire attestant que les conditions de l'article 279 de la Loi ont été remplies.

En application des dispositions de l'article 274 de la Loi, dès la date effective de la fusion, l'ensemble de l'actif et du passif de la Société Absorbée sera transféré automatiquement à la Société Absorbante, et la Société Absorbée cessera d'exister.

7. Droits spéciaux et Avantages. Aucun droit spécial ne sera conféré par la Société Absorbante aux détenteurs de parts sociales dotées de droits spéciaux.

Ni la Société Absorbante, ni la Société Absorbée n'ont émis de titres autres que des parts sociales.

8. Avantages spéciaux conférés aux membres du conseil de gestion des Sociétés Fusionnantes. Aucun avantage spécial ne sera conféré aux membres du conseil de gestion des Sociétés Fusionnantes en rapport avec la fusion.

9. Implication du personnel. La Société Absorbante n'emploie pas de personnel.

La Société Absorbée a cinquante-et-un (51) employés.

10. Informations concernant la fusion. Conformément aux dispositions de la Loi, ce Projet de Fusion sera publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C au moins un mois avant que les opérations ne prennent effet entre les Sociétés Fusionnantes.

Les documents suivants seront mis à la disposition des associés des Sociétés Fusionnantes au plus tard le 18 janvier 2011 au siège social de chacune des Sociétés Fusionnantes, pour qu'ils puissent en prendre connaissance:

- Projet de Fusion;
- Comptes annuels et rapports du conseil de gestion des trois (3) derniers exercices sociaux pour Guardian Europe S.à r.l.;
- Comptes annuels et rapports du conseil de gestion des trois (3) derniers exercices sociaux pour Guardian Germany Investments S.à r.l.;
- Etat comptable intérimaire arrêté au 31 décembre 2010 de chacune des Sociétés Fusionnantes.

Durant cette période, un ou plusieurs associés de la Société Absorbante disposant d'au moins 5% des parts sociales du capital souscrit ont le droit de requérir la convocation d'une assemblée générale de la Société Absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.»

Le notaire soussigné déclare attester de l'existence et de la légalité du Projet de Fusion et de tous actes, documents et formalités incombant aux Sociétés Fusionnantes conformément à la Loi.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de ces mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la représentante des comparantes, connue du notaire par nom, prénom, état et lieu de résidence, ladite mandataire des comparantes a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. McElfresh, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 mars 2011. Relation: LAC / 2011 /10490. Reçu douze euros 12,00€.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 14 mars 2011.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2011038887/302.

(110043172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2011.

M&G Real Estate Finance 1 Co, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 46.988,41.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 150.184.

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

M&G Real Estate Debt Fund L.P., a Guernsey limited partnership having its registered office at Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 2JA, recorded with the Guernsey Registry under number 1238,

here represented by Mr. Laurent Clairet, lawyer professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on March 8, 2011, which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") representing the entire share capital of the Company M&G Real Estate Finance 1 Co, a société à responsabilité limitée, having its registered office at 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under B-150.184; incorporated pursuant to a deed of Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg, on 8 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°170 of 27 January 2010 (hereafter the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 3rd March 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party requested the undersigned notary to state the following agenda:

Agenda

1. To reduce the corporate capital of the Company by an amount of five thousand three hundred and twenty-eight euros and fifty-seven cents (EUR 5,328.57.-) so as to reduce it from its current amount of fifty-two thousand three hundred and sixteen euro and ninety-eight cents (EUR 52,316.98) represented by fifty-two million three hundred and sixteen thousand nine hundred and eighty (52,316,980) shares with a par value of one thousandth euro (EUR 0.001) each to an amount of forty-six thousand nine hundred and eighty-eight euros and forty-one cents (EUR 46,988.41) by the cancellation of five million three hundred and twenty-eight thousand five hundred and seventy (5,328,570) shares of the Company with a nominal value of one thousandth euro (EUR 0.001) each held by the Company itself.

2. Reduction of the Company's share premium account by an amount of five million three hundred and twenty-three thousand two hundred and thirty-nine euros and eighty cents (EUR 5,323,239.80) so as to reduce it from its current amount of thirty-nine million seven hundred and seventy-seven thousand one hundred and sixty-three euros and one cent (EUR 39,777,163.01) to an amount of thirty-four million four hundred and fifty-three thousand nine hundred and twenty-three euros and twenty-one cents (EUR 34,453,923.21).

3. To allot the total amount arising from items 1) and 2) of this agenda to the reimbursement of the Sole Shareholder.

4. To allot the exceeding part of the acquisition value of the redeemed shares which will be over their par value to the special reserve created for the redemption of the shares.

5. To allot the total amount arising from item 4) of this agenda to the reimbursement of the Sole Shareholder.

6. Subsequent amendment of Article 5.1 of the articles of association of the Company so as to reflect the above decrease of the share capital of the Company.

7. To authorise Mr. Peter Baxter or Mrs. Bronwyn Salvat-Winter with full power of substitution, to record the capital reduction in the share register of the Company.

The sole shareholder, represented as thereabove mentioned, has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to reduce the corporate capital of the Company by an amount of five thousand three hundred and twenty-eight euros and fifty-seven cents (EUR 5,328.57) so as to reduce it from its current amount of fifty-two thousand three hundred and sixteen euro and ninety-eight cents (EUR 52,316.98) represented by fifty-two million three hundred and sixteen thousand nine hundred and eighty (52,316,980) shares with a par value of one thousandth euro (EUR 0.001) each to an amount of forty-six thousand nine hundred and eighty-eight euros and forty-one cents (EUR 46,988.41) by the cancellation of five million three hundred and twenty-eight thousand five hundred and seventy (5,328,570) shares of the Company with a nominal value of one thousandth euro (EUR 0.001) each held by the Company itself.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to reduce the Company's share premium account by an amount of five million three hundred and twenty-three thousand two hundred and thirty-nine euros and eighty cents (EUR 5,323,239.80) so as to reduce it from its current amount of thirty-nine million seven hundred and seventy-seven thousand one hundred and sixty-three euros and one cent (EUR 39,777,163.01) to an amount of thirty-four million four hundred and fifty-three thousand nine hundred and twenty-three euros and twenty-one cents (EUR 34,453,923.21).

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to allocate the amount of five million three hundred and twenty-eight thousand five hundred and sixty-eight euros and thirty-seven cents (EUR 5,328,568.37) arising from the reductions of both the share capital and the share premium of the Company to the reimbursement of the Sole Shareholder.

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to allocate the exceeding part of the acquisition value of the redeemed shares which will be over their par value to the special reserve created for the redemption of the shares.

Fifth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to allocate the total amount of the special reserve corresponding to the exceeding part of the acquisition value of the redeemed shares which will be over their par value to the reimbursement of the Sole Shareholder.

Sixth resolution

As a consequence of the resolutions adopted above, the Sole Shareholder RESOLVES to amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company which now shall read as follows:

"The Company's share capital is set at forty-six thousand nine hundred and eighty-eight euros and forty-one cents (EUR 46,988.41) represented by forty-six million nine hundred and eighty-eight thousand four hundred and ten (46,988,410) shares with a nominal value of one thousandth euro (EUR 0.001) each."

The rest of article 5 and the articles of incorporation of the Company remain unchanged.

Seventh resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to authorise Mr. Peter Baxter or Mrs. Bronwyn Salvat-Winter with full power of substitution, to record the capital reduction in the share register of the Company.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall borne by the Company as a result of its decrease of share capital are estimated at EUR 1,700.-

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille onze, le neuf mars.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

M&G Real Estate Debt Fund L.P., un Guernsey limited partnership ayant son siège social au Trafalgar Court, Admiral Park, St Peter Port, Guernsey, GY1 2JA, immatriculé au Guernsey Registry sous le numéro 1238,

ici représenté par Monsieur Laurent Clairet, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 8 mars 2011,

ladite procuration, signée "ne varietur" par le comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise ensemble aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associée unique représentant l'intégralité du capital social de M&G Real Estate Finance 1 Co, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 34-38, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B150.184, constituée suivant un acte de Maître Joëlle Baden, notaire, résidant à Luxembourg, en date du 8 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°170 du 27 janvier 2001 (ci après la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, en date du 3 mars 2011, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La comparante a requis le notaire soussigné de prendre acte d'ordre du jour suivant:

Agenda

1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de cinq mille trois cent vingt-huit euros et cinquante-sept cents (EUR 5.328,57) afin de le porter de son montant actuel de cinquante-deux mille trois cent seize euros et quatre-vingt-dix-huit cents (EUR 52.316,98) représenté par cinquante-deux millions trois cent seize mille neuf cent quatre-vingts (52.316.980) parts sociales d'une valeur nominale de un millième d'euro (EUR 0,001) chacune à quarante-six mille neuf cent quatre-vingt-huit euros et quarante et un cents (EUR 46.988,41), par l'annulation de cinq million trois cent vingt-huit mille cinq cent soixante-dix (5.328.570) parts sociales d'une valeur nominale d'un millième d'euro (EUR 0,001) chacune détenues par la Société elle-même.

2. Réduction du compte de prime d'émission de la Société d'un montant de cinq millions trois cent vingt-trois mille deux cent trente-neuf euros et quatre-vingts cents (EUR 5.323.239,80) afin de le porter de son montant actuel de trente-neuf mille sept cent soixante-dix-sept mille cent soixante-trois euros et un cent (EUR 39.777.163,01) à trente-quatre millions quatre cent cinquante-trois mille neuf cent vingt-trois euros et vingt et un cents (EUR 34.453.923,21).

3. Affecter le montant total issu des points 1) et 2) de cet agenda au remboursement de l'associé unique de la Société.

4. Affecter l'excédent de la valeur d'acquisition des actions annulées par rapport à leur pair comptable à la réserve spéciale mise en place lors du rachat des actions.

5. Affecter le montant total issue du point 4) de cet agenda au remboursement de l'associé unique de la Société.

6. Modification subséquente de l'article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter la diminution de capital social ci-dessus.

7. Donner pouvoir à Monsieur Peter Baxter ou Madame Bronwyn Salvat-Winter agissant individuellement, avec total pouvoir de substitution, de procéder à l'enregistrement de la réduction de capital dans le registre des parts de la Société.

L'Associé unique, représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de cinq mille trois cent vingt-huit euros et cinquante-sept cents (EUR 5.328,57) afin de le porter de son montant actuel de cinquante-deux mille trois cent seize euros et quatre-vingt-dix-huit cents (EUR 52.316,98) représenté par cinquante-deux millions trois cent seize mille neuf cent quatre-vingts (52.316.980) parts sociales d'une valeur nominale de un millième d'euro (EUR 0,001) chacune à quarante-six mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros et quarante et un cents (EUR 46.988,41), par l'annulation de cinq million trois cent vingt-huit mille cinq cent soixante-dix (5.328.570) parts sociales d'une valeur nominale d'un millième d'euro (EUR 0,001) chacune détenues par la Société elle-même.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de réduire le compte de prime d'émission de la Société d'un montant de cinq millions trois cent vingt-trois mille deux cent trente-neuf euros et quatre-vingts cents (EUR 5.323.239,80) afin de le porter de son montant actuel de trente-neuf millions sept cent soixante-dix-sept mille cent soixante-trois euros et un cent (EUR 39.777.163,01) à trente-quatre millions quatre cent cinquante-trois mille neuf cent vingt-trois euros et vingt et un cents (EUR 34.453.923,21).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'affecter la somme de cinq millions trois cent vingt-huit mille cinq cent soixante-huit euros et trente-sept cents (EUR 5.328.568,37) issue de la réduction du capital social et du compte de prime d'émission de la Société au remboursement de l'Associé Unique de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'affecter l'excédent de la valeur d'acquisition des actions annulées par rapport à leur pair comptable à la réserve spéciale mise en place lors du rachat des actions.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'affecter le montant total de la réserve spéciale correspondant à l'excédent de la valeur d'acquisition des actions annulées par rapport à leur pair comptable au remboursement de l'Associé Unique de la Société.

Sixième résolution

En conséquence des résolutions adoptées précédemment, l'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à la somme de quarante-six mille neuf cent quatre-vingt-huit euros et quarante et un cents (EUR 46.988,41) représenté par quarante-six millions neuf cent quatre-vingt-huit mille quatre cent dix (46.988.410) parts sociales d'une valeur nominale de un millième d'euro (EUR 0,001) chacune.»

Le reste de l'article 5 et des statuts de la Société demeure inchangé.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de donner pouvoir à Monsieur Peter Baxter ou Madame Bronwyn Salvat-Winter, avec total pouvoir de substitution, de procéder à l'enregistrement de la réduction de capital dans le registre des parts de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de la réduction de son capital sont évalués environ à EUR 1.700.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du mandataire des comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire des comparantes, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé L. CLAIRET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mars 2011. Relation: LAC/2011/11398. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 mars 2011.

Référence de publication: 2011037972/179.

(110042044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2011.

NextiraOne Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 12, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 157.939.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of December.

Before Us, Maître Paul BETTINGEN, notary, residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

NextiraOne, N.V., a public limited Company (société anonyme) under Belgian law, with registered office at 71-73, Excelsiorlaan in B-1930 Zaventem, and registered with the Trade and Companies Register in Belgium under number BE 0430.704.051,

here represented by Mr Jan De Moor, CFO, residing address at 22 Langebeekstraat in B-3210 Linden (Belgium), by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has drawn up the following articles of a joint stock company which it intends to organize among themselves.

Denomination - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "NextiraOne Luxembourg S.A." (the Company).

The Company may have one shareholder or several shareholders.

In the case of a sole shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting pursuant to the Law of August 10, 1915 as amended.

Art. 2. The registered office of the Company is established in the municipality of Schuttrange. It may be transferred within the boundaries of the municipality of the registered office by a resolution of the board of directors of the Company.

Where the Board determines that extraordinary political, economical or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The object of the Company is to propose supply, consulting, design, installation, maintenance and managed services of IT and telecommunication applications, networks and datacenter infrastructures, with services in the IT field in its broadest sense.

The Company may hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies that have an activity that is similar or ancillary to the activity of the Company. The Company may borrow in any form and proceed to the issue of bonds, debentures as well as any other debt instruments. In a general fashion it may grant, directly or indirectly, assistance to affiliated or group companies, take any controlling and/or supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. Share capital. The subscribed capital is set at EUR 200,000 (two hundred thousand euros) consisting of 200,000 (two hundred thousand) shares with a par value of EUR 1 (one euro) each.

The shares are in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

Administration - Supervision

Art. 6. The corporation is managed by a Board of Directors composed of at least three members, either shareholders or not. The directors will be elected by the General Meeting for a term not exceeding six years and will be re-eligible.

The General Meeting shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

When a legal person is appointed as a director of the Company, the legal entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the legal entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 7. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest.

All powers not expressly reserved by the Law of August 10, 1915 as amended or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 8. The Board shall appoint a chairman among its members; in his/her absence, the meeting will be presided by another member of the Board present at the meeting. Exceptionally, the first chairman shall be appointed by the constitutive general meeting.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, or telex another director as his or her proxy. A director may represent one or several of his/her colleagues.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board.

Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the director's meetings.

Art. 9. The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 10. The Company shall be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two members of the Board, or (ii) by the sole signature of the managing director within the limits of the daily management or (iii) by the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board, but only within the limits of such power.

Supervision

Art. 11. The company is supervised by one or several external auditors.

Accounting year - General meetings

Art. 12. The accounting year of the Company shall begin on the January, 1st and shall terminate on December, 31 of each year / of the following year.

Art. 13. In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting pursuant to the Law of August 10, 1915 as amended.

The notice to attend the General Meetings provided for by law shall govern the notice for. If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Each share is entitled to one vote.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

Art. 14. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company.

It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5,00%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00%) of the capital of the corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

The Board of Directors may pay interim dividends in compliance with the legal requirements.

Art. 16. The annual General Meeting shall be held, at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the 12th of the month of June at 10 o'clock . If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Art. 17. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 as amended.

Transitory provisions

The first business year begins today and ends on December 31st, 2011.

The first annual General Meeting will be held in June 12th, 2012.

25032

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions enumerated in article 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately one thousand four hundred (EUR 1,400).

Subscription

The shares have been subscribed to as follows:

NextiraOne, N.V., prenamed, 200,000 (two hundred thousand shares).

A quarter of the subscribed capital has been fully paid up in cash. The result is that as of now the company has at its disposal the sum of fifty thousand Euros (EUR 50,000) as was certified to the notary executing this deed.

Extraordinary general meeting

The shareholders, representing the whole of the subscribed capital, holding themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions.

1.- The company's address is fixed at 12, rue Gabriel Lippman, L5365 Munsbach.

2.- The number of directors is fixed at three (3).

3.- The following have been elected as directors, their term of office expiring at the General Meeting of the year 2016.

a) Mrs. De Latte Ingrid, Director, born in Zottegem (Belgium) on December 14, 1958, residing address at 39, Brielstraat, in B-9550 Herzele (Belgium), and has also been appointed as chairman of the board of directors,

b) Mr. Penin Olivier, Managing Director, born in Saint-Louis (France) on October 4, 1973, residing address at 8, rue François Trausch, in L-8265 Mamer, and

c) Mr. De Moor Jan, CFO, born in Dendermonde (Belgium) on April 02, 1977, residing address at 22, Langebeekstraat in B-3210 Linden (Belgium).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The undersigned notary has drawn the attention of the appearing persons to the fact that prior to any commercial activities of the Company, the said Company has to obtain a trading permit in connection with the social object, which is specially acknowledged by the appearing persons.

Power of attorney

The appearing party, acting in the same interest, does hereby grant power to any clerk and / or employee of the firm of the undersigned notary, acting individually, in order to document and sign any certificated deed to the present.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing acting in the above stated capacities, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt-troisième jour de décembre.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

NextiraOne, N.V., société anonyme de droit belge, avec siège social au 71-73 Excelsiorlaan à B-1930 Zaventem, immatriculée auprès du registre des sociétés de Belgique sous le numéro BE 0430.704.051,

ici représentée par Mr Jan De Moor, CFO, né le 2 avril 1977 à Dendermonde (Belgique), demeurant au 22 Langebeekstraat à B-3210 Linden (Belgique), en vertu d'une procuration signée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la personne comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant on arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de «NextiraOne Luxembourg S.A.» (la «Société»). La Société peut avoir un associé unique ou plusieurs actionnaires.

Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 2. Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange. Il peut être transféré dans tout autre endroit de la commune du siège social par décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. L'objet de la Société est de fournir des services de fourniture, de mise en place et de maintenance de systèmes informatiques et de réseaux de télécommunications, et la consultance dans le domaine informatique dans son sens le plus large et dans le domaine des télécommunications. La Société peut détenir des participations sous quelque forme que ce soit au Luxembourg, et dans des sociétés étrangères qui ont une activité similaire ou connexe à l'activité de la Société. La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de dettes ainsi que de tout autre instrument de dette. D'une manière générale, elle peut accorder, directement ou indirectement, une assistance aux sociétés affiliées ou aux sociétés du groupe, prendre tout contrôle et / ou mesures de surveillance de surveillance et de mener à bien toute opération, qu'elle juge utile pour l'accomplissement et le développement de ses objectifs.

Art. 5. Le capital social de la Société est fixé à EUR 200.000 (deux cent mille euros) représenté par 200.000 (deux cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et sont rééligibles.

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'assemblée générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale de la Société. En l'absence d'administrateur disponible, l'assemblée générale devra être rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société, la personne morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la personne morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration ou de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi du 10 août 1915 telle que modifiée ou les présents statuts à l'assemblée générale, tombent sous la compétence du conseil d'administration.

Art. 8. Le conseil d'administration doit désigner parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion sera conférée à un administrateur présent. Le premier président sera exceptionnellement nommé par l'assemblée générale extraordinaire de constitution.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou télex, un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à la réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du conseil d'administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du conseil d'administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du conseil d'administration est retransmise en direct et (iv) les membres du conseil d'administration peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion du conseil d'administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Une résolution prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 9. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil ou l'administrateur unique, selon le cas, peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 10. La Société sera engagée, en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) par la signature unique de l'administrateur-délégué dans les limites de la gestion journalière ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique selon le cas, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 11. La société est surveillée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 12. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31^e décembre de chaque année / de l'année suivante.

Art. 13. Pour le cas où il n'y aurait qu'un seul actionnaire (l'associé unique), celui-ci exercera, au cours des assemblées générales dûment tenues, tous les pouvoirs revenant à l'assemblée générale des actionnaires en vertu de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires, lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et lorsqu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'assemblée générale par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'assemblée générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'assemblée générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'assemblée générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'assemblée générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la Société.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 16. L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le 12^e du mois de juin à 10.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit de la commune du siège social à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 17. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2011.

La première Assemblée Générale annuelle sera tenue le 12 juin 2012.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400,-).

Souscription

Les actions ont été souscrites comme suit:

NextiraOne, N.V., précitée, deux cent mille actions

TOTAL: deux cent mille actions

Ces actions ont été libérées d'un quart par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinquante mille Euros (EUR 50.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée au 12, rue Gabriel Lippman, L5365 Munsbach.
- 2.- Le nombre d'administrateurs est fixé à (3).
- 3.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2016:
 - a) Mme De Latte Ingrid, Administratrice de sociétés, née le 14 décembre 1958 à Zottegem (Belgique), demeurant au Brielstraat, 39, à B9550 Herzele (Belgique), qui a été également désignée président du conseil d'administration,
 - b) Mr Penin Olivier, Administrateur-Délégué, né le 4 octobre 1973 à Saint-Louis (France), demeurant au 8, rue François Trausch à L-8265 Mamer, et
 - c) Mr Jan De Moor, CFO, né le 2 avril 1977 à Dendermonde (Belgique), demeurant au 22, Langebeekstraat à B-3210 Linden (Belgique).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Pouvoirs

Le comparant, agissant dans un intérêt commun, donne pouvoir à tous clerks et/ou employés de l'Étude du notaire soussigné, chacun pouvant agir individuellement, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Jan De Moor, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 24 décembre 2010. LAC/2010/58776. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004418/324.

(110004642) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

CGF Compagnie Générale de Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 97.454.

Procès-verbal des Résolutions de l'associé Unique

Procès verbal des résolutions prises par l'actionnaire unique de CGF Compagnie Générale de Finance S.à r.l. (la "société") avec effet du 1^{er} janvier 2011.;

1. D'accepter la démission de Luxembourg Corporation Company SA en tant que gérant de la société avec effet à partir du 1^{er} janvier 2011;

2. D'accepter la nomination de Castle Services S.à r.l., RCS Luxembourg B 152 622, ayant son siège social à 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg en tant que gérant de la société pour une durée indéterminée avec effet à partir du 1^{er} janvier 2011.

3. De transférer le siège social de la société à 46a, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet immédiat à partir du 1^{er} janvier 2011.

Signé à Luxembourg, le 1^{er} janvier 2011.

CGF Compagnie Générale de Finance S.à r.l.

Castle Services S.à.r.l.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2011000649/23.

(11000353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2011.

Stodiek Beteiligung II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.384.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of November.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand-Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

The private limited company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) STODIEK BETEILIGUNG I S.à r.l., R.C.S. Luxembourg section B number 113244, with its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as here above stated, has requested the undersigned notary to state that:

I. the private limited company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) STODIEK BETEILIGUNG I S.à r.l., pre-named, represented by Mr. Alain THILL, pre-named, is the sole member of the private limited company STODIEK BETEILIGUNG II S.à r.l., R.C.S. Luxembourg section B number 113384, having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, constituted by a deed of the undersigned notary on December 15, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 726 of April 10, 2006, and whose articles of association have been amended by a deed of the undersigned notary on May 9, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1463 of June 13, 2008;

II. the subscribed capital is fixed at thirty four million seven hundred

twenty five thousand and six hundred EURO (EUR 34,725,600.-) represented by one million three hundred eighty nine thousand and twenty four (1,389,024) sharequotas of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, which are all held by the sole member, the private limited company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) STODIEK BETEILIGUNG I S.à r.l., pre-named;

III. the private limited company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) STODIEK BETEILIGUNG I S.à r.l., pre-named, in its capacity of sole member of the company STODIEK BETEILIGUNG II S.à r.l., represented as here above stated, then has taken the following resolutions:

First resolution

The sole member resolves to decrease the corporate capital by an amount of two million one hundred seventeen thousand one hundred and twenty five EURO (EUR 2,117,125.-) so as to reduce it from its present amount of thirty four million seven hundred twenty five thousand and six hundred EURO (EUR 34,725,600.-) to thirty two million six hundred eight thousand four hundred and seventy five EURO (EUR 32,608,475.-), by the cancellation of eighty four thousand six hundred and eighty five (84,685) sharequotas with a nominal value of twenty five EURO (EUR 25.-) each, by the cancellation of current and carried forward losses of two million one hundred seventeen thousand one hundred and thirteen EURO and eighty five CENT (EUR 2,117,113.85) and by the repayment of eleven EURO and fifteen Cent (EUR 11.15) to the sole member in accordance with the legal requirements and especially with article 69 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies.

Second resolution

The sole member resolves to decrease the corporate capital by an amount of twenty four million three hundred and fifty thousand EURO (EUR 24,350,000.-) so as to reduce it from its present amount of thirty two million six hundred

eight thousand four hundred and seventy five EURO (EUR 32,608,475.-) to eight million two hundred fifty eight thousand four hundred and seventy five EURO (EUR 8,258,475.-), by the cancellation of nine hundred and seventy four thousand (974,000) sharequotas with a nominal value of twenty five EURO (EUR 25.-) each, and by the repayment of twenty four million three hundred and fifty thousand EURO (EUR 24,350,000.-) to the sole member in accordance with the legal requirements and especially with article 69 of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, article six of the articles of association is amended as follows:

“ **Art. 6.** The corporate capital is set at eight million two hundred fifty eight thousand four hundred and seventy five EURO (EUR 8,258,475.-) represented by three hundred thirty thousand three hundred and thirty nine (330,339) sharequotas of twenty five EURO (25.- EUR) each.

When and as long as all the sharequotas are held by one person, the articles 200-1 and 200-2 among others of the amended law of August 10, 1915 on commercial companies are applicable, i.e. any decision of the single shareholder as well as any contract between the latter and the company must be recorded in writing and the provisions regarding the general shareholders' meeting are not applicable.

The company may acquire its own sharequotas provided that they be cancelled and the capital reduced proportionally.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand one hundred and fifty Euro.

The undersigned notary who knows English and German, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the German text, the English text will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with notary this original deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorangehenden Textes:

Im Jahre zweitausendzehn, am dreissigsten November.

Vor Maître Jean SECKLER, Notar mit dem Amtssitz in Junglinster (Grossherzogtum Luxemburg).

IST ERSCHIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung STODIEK BETEILIGUNG I S.à r.l., H.G.R. Luxemburg Sektion B Nummer 113244, mit Sitz in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte,

vertreten durch Herrn Alain THILL, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht.

Diese Vollmacht wird nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde beigelegt werden, um mit ihr einregistriert zu werden.

Die erschienene Partei, vertreten wie vorher erwähnt, hat den unterzeichneten Notar zu beurkunden beauftragt, dass:

I. die Gesellschaft mit beschränkter Haftung STODIEK BETEILIGUNG I S.à r.l., vorbenannt, vertreten durch Herrn Alain THILL, vorbenannt, die alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft mit beschränkter Haftung STODIEK BETEILIGUNG II S.à r.l. ist, H.G.R. Luxemburg Sektion B Nummer 113384, mit Sitz in L-1331 Luxemburg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, gegründet gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars am 15. Dezember 2005, welche im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 726 vom 10. April 2006 veröffentlicht ist, und deren Satzung gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars am 9. Mai 2008 abgeändert worden ist, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C Nummer 1463 vom 13. Juni 2008;

II. das gezeichnete Kapital der Gesellschaft auf vierunddreissig Millionen siebenhundertfünfundzwanzigtausendsechshundert EURO (EUR 34.725.600,-) festgesetzt ist, eingeteilt in eine Millionen dreihundertneunundachtzigtausendvierundzwanzig (1.389.024) Anteile von je fünfundzwanzig Euro (25.- EUR), welche vollständig durch die alleinige Gesellschafterin, die Gesellschaft mit beschränkter Haftung STODIEK BETEILIGUNG I S.à r.l., vorbenannt, gehalten werden;

III. die Gesellschaft mit beschränkter Haftung STODIEK BETEILIGUNG I S.à r.l., vorbenannt, in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft STODIEK BETEILIGUNG II S.à r.l., vertreten wie vorher erwähnt, folgende Beschlüsse gefasst hat:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst das Gesellschaftskapital um zwei Millionen einhundertsiebzehntausendeinhundertfünfundzwanzig EURO (EUR 2.117.125,-) von seinem jetzigen Betrag von vierunddreissig Millionen siebenhundertfünfundzwanzigtausendsechshundert EURO (EUR 34.725.600,-) auf zweiunddreissig Millionen sechshundertachttausendvierhundertfünfundsiebzig EURO (EUR 32.608.475,-) herabzusetzen, durch die Annullierung von

vierundachtzigtausend-sechshundertfünfundachtzig (84.685) Anteilen mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig EURO (EUR 25,-), durch die Annullierung von laufenden und vorgetragenen Verlusten von zwei Millionen einhundertsebzehntausendeinhundertdreizehn EURO und fünfundachtzig CENT (EUR 2.117.113,85) und durch Rückzahlung von elf EURO und fünfzehn CENT (EUR 11,15) an die alleinige Gesellschafterin gemäss den gesetzlichen Bestimmungen und insbesondere gemäss Artikel 69 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

Zweiter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschliesst das Gesellschaftskapital um vierundzwanzig Millionen dreihundertfünfundachtzigtausend EURO (EUR 24.350.000,-) von seinem jetzigen Betrag von zweiunddreissig Millionen sechshundertachttausendvierhundertfünfundachtzig EURO (EUR 32.608.475,-) auf acht Millionen zweihundertachtundfünfundachtzigtausendvierhundertfünfundachtzig EURO (EUR 8.258.475,-) herabzusetzen, durch die Annullierung von neunhundertvierundsiebzigtausend (974.000) Anteilen mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig EURO (EUR 25,-) und durch Rückzahlung von vierundzwanzig Millionen dreihundertfünfundachtzigtausend EURO (EUR 24.350.000,-) an die alleinige Gesellschafterin gemäss den gesetzlichen Bestimmungen und insbesondere gemäss Artikel 69 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

Dritter Beschluss

Als Folge des ersten Beschlusses wird Artikel sechs der Satzung wie folgt geändert:

" **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital ist auf acht Millionen zweihundertachtundfünfundachtzigtausendvierhundertfünfundachtzig EURO (EUR 8.258.475,-) festgesetzt, dargestellt durch dreihundertdreissigtausenddreihundertneunddreissig (330.339) Anteile von je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR).

Wenn und solange alle Anteile in der Hand einer Person sind, dann sind, unter anderen, die Artikel 200-1 und 200-2 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften anzuwenden, d.h. dass jeder Beschluss des alleinigen Gesellschafters sowie jeder Vertrag zwischen ihm und der Gesellschaft schriftlich festgehalten werden muss und dass die Bestimmungen über die Generalversammlungen der Teilhaber nicht anwendbar sind.

Die Gesellschaft ist berechtigt, ihre eigenen Anteile zu erwerben unter der Bedingung, dass sie annulliert werden und das Kapital verhältnismässig herabgesetzt wird."

Kostenabschätzung

Die Kosten, Ausgaben, Honorare und Lasten, welche von der Gesellschaft zu tragen sind auf Grund dieser Urkunde wird auf zweitausendeinhundertfünfundachtzig Euro geschätzt.

Der unterzeichnete Notar, welcher die englische und die deutsche Sprache beherrscht, erklärt hiermit, dass auf Antrag der erschienenen Partei diese Urkunde in Englisch verfasst worden ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dass im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text der englische Text Vorrang hat.

WORÜBER URKUNDE, in Junglinster erstellt worden ist, am Tag wie anfangs erwähnt.

Und nachdem diese Urkunde dem Bevollmächtigten, welcher dem Notar nach Namen, Vornamen, Stand und Wohnsitz bekannt ist, vorgelesen worden ist, hat dieser zusammen mit dem Notar die Originalurkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 08 décembre 2010. Relation GRE/2010/4305. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE KOPIE.

Junglinster, den 10. Januar 2011.

Référence de publication: 2011004497/139.

(110004314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

A.E.I. - Alliance Europ Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 89.875.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale, qui s'est tenue en date du 27 décembre 2010 que:

1. l'assemblée a décidé la clôture de la liquidation et constate la dissolution définitive de la société.
2. les documents de la société seront conservés pendant la durée légale de cinq ans au siège de la société, 23, rue Beaumont à L-1219 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signature

Le Liquidateur

Référence de publication: 2011004081/17.

(11004355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Axilux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 22, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 92.838.

Constatation de cession de parts sociales

Il est porté à la connaissance des tiers que suite à une convention de cession de parts sociales du 04/02/2011, signée sous-seing privé par le cédant et le cessionnaire et acceptée par le gérant au nom de la société, le capital social de la société AXILUX SARL ayant son siège social à L-5326 Contern, 22, rue Edmond Reuter, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92.838, est désormais réparti comme suit:

ELIO FINANCE EURL, société de droit français, ayant son siège social à F-57100 Thionville, 50, rue de la Digue, immatriculée au registre de Commerce et de Sociétés de Thionville sous le numéro B 484 871 108	
quatre-vingt-dix parts sociales	90
Monsieur Christophe KOEHLER, directeur commercial, né le 15 mai 1964 à Metz, France, demeurant à F-57360 Amnéville-les-Thermes, 5, avenue de Bataillon Bigeard	
dix parts sociales	10
Total cent parts sociales	100

Contern, le 04/02/2011.

Les associés

Référence de publication: 2011019420/21.

(110023513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Glycine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 118.654.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le premier décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Mademoiselle Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société DALECREST LIMITED, ayant son siège social à Douglas, IM1 1QL, Athol Street 5, (Ile de Man),

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme GLYCINE S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 118.654, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 14 juillet 2006, publié au Mémorial C numéro 1944 du 17 octobre 2006.

II.- Que le capital social de la société anonyme GLYCINE S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente-deux mille euros (32.000,- EUR), représenté par trois cent vingt (320) actions avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, entièrement libérées.

III.- Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme GLYCINE S.A..

IV.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société anonyme GLYCINE S.A..

V.- Que sa mandante, en tant que liquidateur, déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à sept cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Sophie ERK, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 décembre 2010. Relation GRE/2010/4317. Reçu soixante-quinze euros 75,00€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME.

Junglinster, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004285/44.

(110004365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Aldemor Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 118.843.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 décembre 2010 que INTERNATIONAL CORPORATE ACTIVITIES, INTERCORP S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé commissaire aux comptes pour terminer le mandat de Monsieur Pierre Schmit, démissionnaire.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2011004104/15.

(110004358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Atos Origin Luxembourg PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 37.048.

Il est à noter que l'adresse de Monsieur Olivier Didier Jacques VANDEN BROECK, Directeur délégué à la gestion journalière est dorénavant la suivante:

65, rue de la Station, B-1457 Tourinnes St Lambert.

Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011004122/12.

(110004343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Bahlsen GmbH, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1321 Luxembourg, 145, rue de Cessange.

R.C.S. Luxembourg B 7.452.

—
EXTRAIT

Avec effet au 23 décembre 2010, l'associé unique de la société mentionnée ci-dessus, Bahlsen Beteiligungsverwaltungs-GmbH, a été enregistré sous le numéro HRB 206525 auprès de l'Amtsgericht Hannover.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2011.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011004138/14.

(110004317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Palladiana Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 110.061.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un courrier du 3 janvier 2011 que je démissionne de ma fonction d'administrateur de la société PALLADIANA INVESTMENT S.A., établie et ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, J, rue du Fort Rheinsheim, inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 110.061.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Charles DURO.

Référence de publication: 2011005368/13.

(110004236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Trust Real Estate, Société Anonyme.

Siège social: L-7622 Larochette, 14, rue Osterbour.

R.C.S. Luxembourg B 119.583.

—
EXTRAIT

Le Conseil d'Administration de la Société accepte, à l'unanimité, la démission de Monsieur Ruslan UMSHVAIF, de ses fonctions d'Administrateur-Délégué à la gestion journalière des affaires de la Société, avec effet au 4 novembre 2010.

Le Conseil d'Administration de la Société décide, à l'unanimité, conformément au pouvoir conféré au Conseil par l'Actionnaire Unique suivant résolutions prises en date du 4 novembre 2010, d'appeler Madame Anna ORLOVA, dirigeante de sociétés, née à Moscou (Russie), le 26 novembre 1972, demeurant à L-7622 Larochette, 16A, rue Osterbour, aux fonctions d'Administrateur-Délégué à la gestion journalière des affaires de la Société, en remplacement de l'Administrateur-Délégué démissionnaire, avec effet au 4 novembre 2010 et pour une période indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011004521/16.

(110004315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Sanifinance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 57.370.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-six novembre.

Par-devant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société à responsabilité limitée de droit italien FINANZIARIA PARTENONE S.R.L., avec siège social à I-20122 Milan (Italie), 3, via Borgogna,

représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, domicilié professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le notaire et le mandataire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentaire d'acter:

1) Que la société anonyme holding SANIFINANCE S.A., ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg numéro B 57370, a été constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 20 décembre 1996, acte publié au Mémorial C numéro 131 du 18 mars 1997 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du même notaire Edmond SCHROEDER en date du 9 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 1097 du 3 décembre 2001 (la "Société").

- 2) Que le capital de la Société est fixé à quatre millions d'Euros (EUR 4.000.000,-), représenté par cent soixante mille (160.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.
- 3) Que la comparante est l'actionnaire unique de la Société.
- 4) Que la comparante a décidé de dissoudre et de liquider la Société, qui a interrompu ses activités.
- 5) Que la comparante se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.
- 6) Que la comparante en sa qualité de liquidateur de la société déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la Société dissoute.
- 7) Que la comparante déclare qu'elle reprend tout l'actif de la Société et qu'elle s'engagera à régler tout le passif de la Société et de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle.
- 8) Que la liquidation de la Société est à considérer comme définitivement close.
- 9) Que décharge pleine et entière est donnée au conseil d'administration et au commissaire pour l'exécution de leur mandat.
- 10) Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la Société dissoute.
- 11) Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la Société à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille cent cinquante euros.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en français suivi d'une version anglaise; à la requête de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ce dernier a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth of November.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Appeared:

The limited liability company under Italian law FINANZIARIA PARTENONE S.R.L., with registered office at I-20122 Milan (Italie), 3, via Borgogna,

here represented by Mr. Alain THILL, private employee, residing professionally at Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy after having been signed "ne varietur" by the notary and the proxy-holder, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

This appearing party, represented as said before, declares and requests the notary to act:

1) That the public limited holding company (société anonyme holding) SANIFINANCE S.A., having its registered office at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg number B 57370, has been incorporated by deed of Maître Edmond SCHROEDER, then notary residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), on December 20, 1996, published in the Mémorial C number 131 of March 18, 1997 and whose articles of associations have been amended for the last time before the same notary Edmond SCHROEDER on May 9, 2001, published in the Memorial C number 1097 of December 3, 2001 (the "Company").

2) That the Company's capital is fixed at four million Euro (EUR 4,000,000.-), represented by one hundred and sixty thousand (160,000) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-).

3) That the appearing party is the holder of all the shares of the Company.

4) That the appearing party has decided to dissolve and to liquidate the Company, which has discontinued all activities.

5) That the appearing party appoints itself as liquidator of the Company; and in its capacity as liquidator of the Company has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed.

6) That the appearing party in its capacity as liquidator of the Company declares that he irrevocably undertakes to settle any presently known and unknown unpaid liabilities of the dissolved Company.

7) That the appearing party declares that it takes over all the assets of the Company and that it will assume any existing debt of the Company even if unknown at present

8) That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated and liquidated.

9) That full and entire discharge is granted to the board of directors and supervisory auditor for the performance of their assignment.

10) That all the shares of the dissolved Company have been cancelled.

11) That the corporate documents of the dissolved Company shall be kept for the duration of five years at least at the former registered office in L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Costs

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be, incurred or charged to the Company as a result of the present deed, is approximately one thousand one hundred and fifty Euro.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in French, followed by a English version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the mandatory, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the latter signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 7 décembre 2010. Relation GRE/2010/4259. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 6 janvier 2011.

Référence de publication: 2011003926/100.

(110003190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2011.

CHEURO Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 133.774.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des associés tenue le 15 septembre 2010 à Luxembourg

Suite à la cession Intervenu ce jour, les parts sociales sont réparties comme suit entre les associés;

- V€URO Holdings B.V.

Frederik Roeskestraat 123

1076 EE Amsterdam

RC Amsterdam 34267122 détenteur de 6.250 actions "A"

- IFOR S.p.A.

Corso Re Umberto n. 3

I-10121 Torino détenteur de 2,969 actions "B"

- AFIN HOLDING S.A.

3A, boulevard du Prince Henri

L-1724 LUXEMBOURG détenteur de 2.669 actions "B"

- VNM S.r.l.

Via Assarotti n. 9

I-10100 Torino détenteur de 312 actions "B"

Pour copie conforme

M. Housse / U. Albarosa / F.J. Kennedy

Gérant / Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011004190/26.

(110004320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Quintiles Luxembourg Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 115.383.

—
Extract of the written resolutions taken by the sole shareholder of the Company on January 12, 2011:

Mr. Justin A. Van Gennep has resigned from his position of manager of the Company with effective date on January 1st, 2011.

It is proposed that Mr. Reinhard Richard Gombert, born on April 15, 1951 in Arzell, Germany, residing at Käthe Kollwitz-Str. 4, D-64521 Groß-Gerau, Germany, be appointed as manager of the Company with effective date on January 13, 2011 for an undetermined duration.

Consequently, the board of managers of the Company is now constituted as follows:

- Olivier Dorier as manager of the Company; and
- Reinhard Richard Gombert as manager of the Company.

Suit la traduction française de ce qui précède:

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 12 janvier 2011:

M. Justin A. Van Gennep a démissionné de sa position de gérant de la Société avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Il est proposé que Monsieur Reinhard Richard Gombert, né le 15 avril 1951 à Arzell, Allemagne, résidant à Käthe Kollwitz-Str. 4, D-64521 Groß-Gerau, Allemagne, soit nommé gérant de la Société avec effet au 13 janvier 2011 pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est maintenant composé comme suit:

- Olivier Dorier comme gérant de la Société; et
- Reinhard Richard Gombert comme gérant de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011019758/28.

(110023315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Palladiana Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 110.061.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un courrier du 3 janvier 2011 que je démissionne de ma fonction d'administrateur de la société PALLADIANA INVESTMENT S.A., établie et ayant son siège social à L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim, inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 110 061.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2011.

Marianne GOEBEL.

Référence de publication: 2011005370/13.

(110004246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Divendis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 104.359.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 7 janvier 2011 que Monsieur Jean PIRROTTE, directeur d'assurances e.r., avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommé administrateur pour terminer le mandat de Monsieur Pierre Schmit, démissionnaire.

Luxembourg, le 7 janvier 2011.
POUR EXTRAIT CONFORME
Pour le Conseil d'Administration
Signature

Référence de publication: 2011004217/15.

(110004359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Freetime Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 81.996.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 4 janvier 2011

1) Est nommé administrateur, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008, qui se tiendra extraordinairement au cours de l'année 2011:

- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller-fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

En remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur démissionnaire en date du 4 janvier 2011.

2) Est nommé Président du conseil d'administration, Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Son mandat prendra donc fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008, qui se tiendra extraordinairement au cours de l'année 2011.

Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011004266/22.

(110004353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Abri&Co Assurances Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin.

R.C.S. Luxembourg B 157.925.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le vingt-huit décembre.

Pardevant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Monsieur Marc SCHERRER, agent d'assurances, né le 30 septembre 1966 à Thionville (France), et

2.- Monsieur Marco FIGUEIREDO, agent d'assurances, né le 26 juin 1983 à Luxembourg, demeurant tous les deux professionnellement à L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin.

Lesquels comparants ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer pour leur compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Abri&Co Assurances Sàrl.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune, par simple décision du ou des gérant(s).

Art. 3. La société a pour objet l'exploitation d'une agence d'assurance par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs personnes physiques dûment agréées.

La société pourra effectuer toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales industrielles et financières, pouvant se rattacher directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- Marc Scherrer, prénommé, cinquante et une parts sociales	51
2.- Marco Figueiredo, prénommé, quarante neuf parts sociales	49
Total des parts: cent parts sociales	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par les associés de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

Art. 6. Les parts sont insaisissables, elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales. En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts en cession. Les valeurs de l'actif net du dernier bilan approuvé serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs. Le gérant peut sous sa responsabilité déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir.

Art. 8. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 9. Chaque année au 31 décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales.
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou l'incapacité de l'associé unique ou d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2011.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement 980,- EUR.

Assemblée Générale

Et ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:
- Monsieur Marco Figueiredo et Monsieur Marc Scherrer, préqualifiés, qui auront tous pouvoirs pour engager valablement la société par leur signature individuelle.
- Le siège social est établi à L-1540 Luxembourg, 2, rue Benjamin Franklin.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: M. SCHERRER; M. FIGUEIREDO; P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59523. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004083/76.

(110004304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Trust Real Estate, Société Anonyme.

Siège social: L-7622 Larochette, 14, rue Osterbour.
R.C.S. Luxembourg B 119.583.

—
EXTRAIT

L'Actionnaire Unique de la Société décide de nommer avec effet au 4 novembre 2010 deux nouveaux administrateurs:
- Madame Anna ORLOVA, dirigeante de sociétés, née à Moscou (Russie), le 26 novembre 1972, demeurant à L-7622 Larochette, 16A, rue Osterbour,

et

- la société U.I.F.H. S.A., établie et ayant son siège social à L-7626 Larochette, 55, chemin J-A Zinnen, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 110.602, et dont le représentant permanent, au sens de l'article 51 bis de la Loi sur les Sociétés Commerciales, sera Monsieur Ruslan UMSHVAIF, indépendant, né à Almaty (Kazakhstan), le 4 avril 1976, demeurant à L-7626 Larochette, 55, chemin J-A Zinnen.

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011004522/18.

(110004315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Logic JV Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.
R.C.S. Luxembourg B 120.163.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand ten, on the twentieth day of December.

Before Us Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Jer Logic S.à r.l having its registered office in L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame, (RCSL B115.486)

here represented by Mr. Martin ECKEL, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on November 2nd, 2010,

which proxy, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as there above mentioned, have requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole shareholder of "Logic JV Luxembourg S. à r.l." a "société à responsabilité limitée" under Luxembourg law having its registered office in L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing then in Mersch., on September 20th, 2006, published in the Recueil du Mémorial C, Number 2181 on November 22th, 2006, filed in the Companies and Trade Register of Luxembourg under section B number 120.163.

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder approves the report of the Liquidation Commissioner, as at December 15th, 2010.

Second resolution

The sole shareholder approves the liquidation accounts and grants full and entire discharge to the liquidator Mr Martin ECKEL and to the Liquidation Commissioner Mr Herve MARSOT for the performance of their functions with regard for their mandates up to this date.

Third resolution

The sole shareholder resolves to grant full and entire discharge to the Directors of the company for their mandates up to this date.

Fourth resolution

The sole shareholder declares the liquidation of the Company being consequently closed, the books and documents shall be kept for a period of five years from the date of liquidation in L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

Valuation

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 950,- EUR.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil dix, le vingt décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Jer Logic S.à r.l having its registered office in L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame, (RCSL B115.486),
ici représentée par

Monsieur Martin ECKEL, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, en date du 02 novembre 2010.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est l'associée unique de la société "Logic JV Luxembourg S. à r.l." une ayant son siège social à L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 20 septembre 2006, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 2181 du 22 novembre 2006, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 120.163.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique approuve le rapport du Commissaire-Vérificateur, du 15 décembre 2010.

Deuxième résolution

L'associée unique adopte les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur Monsieur Martin ECKEL et au Commissaire-Vérificateur, Monsieur Herve MARSOT pour l'accomplissement de leurs fonctions concernant la liquidation de la société.

Troisième résolution

L'associée unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs de la société pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'associée unique déclare que la liquidation de la société est en conséquence à considérer comme close et que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation à L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

Evaluation.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 950,- EUR.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. ECKEL, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59180. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 04 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004356/86.

(110004489) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Alpha Strategy Premium, S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 147.972.

L'an deux mille dix, le quatorze décembre.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions ALPHA STRATEGY PREMIUM, S.C.A., SICAV-SIF (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 16, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 147.972, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1869 du 26 septembre 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christelle LANGLOIS, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire Madame Isabel DIAS, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Christelle LANGLOIS, prénommée.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Madame le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Ratification de la décision de nommer comme nouvelle banque dépositaire, en remplacement de la Société Générale Bank & Trust, la société BNP Paribas Securities Services, succursale de Luxembourg.

2. Transfert du siège social de la Société du 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange et modification subséquente de l'article 4, paragraphe premier, des statuts.

B) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et prend, après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de ratifier la décision de nommer comme nouvelle banque dépositaire, en remplacement de la Société Générale Bank & Trust, la société BNP Paribas Securities Services, succursale de Luxembourg, ayant son siège social à L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich, R.C.S. Luxembourg B 86.862.

Seconde résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société du 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange et décide par conséquent de modifier l'article 4, paragraphe 1^{er}, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Version anglaise:

“ **Art. 4. Registered office. (First paragraph).** The registered office of the Company is established in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Hesperange by a resolution of the General Partner. Branches or other offices may be established either in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the General Partner.”

Version française:

« **Art. 4. Siège social. (Premier paragraphe).** Le siège social de la Société est établi à Hesperange, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Hesperange par simple décision de l'Actionnaire Commandité. Il peut être créé des succursales ou d'autres bureaux au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'Actionnaire Commandité.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents euros (1.200.-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte. Signé: C. Langlois, I. Dias et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57733. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004108/71.

(110004323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Etablissement Aloyse ROMMES S.à r.l. et Cie s.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-8308 Capellen, 25-27, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 12.188.

Changement d'adresse de l'associé:

Ancienne adresse: ROMMES Jean-Paul, 3, chemin de la Vallée, L-6315 Beaufort

Nouvelle adresse: ROMMES Jean-Paul, 76, rue d'Oetrange, L-5411 Canach

Junglinster, le 5 janvier 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011004225/11.

(110004303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Ets. AI. ROMMES (Gestion) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1544 Luxembourg, 19, rue Funck-Brentano.

R.C.S. Luxembourg B 32.899.

Changement d'adresse de l'associé:

Ancienne adresse: ROMMES Jean-Paul, 3, chemin de la Vallée, L-6315 Beaufort

Nouvelle adresse: ROMMES Jean-Paul, 76, rue d'Oetrange, L-5411 Canach.

Junglinster, le 5 janvier 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011004226/11.

(110004312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Tiger Holding Four Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 125.430.

EXTRAIT

Il résulte du contrat de vente daté du 2 février 2011 que:

1. L'associé Tiger Global II L.P., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Delaware (USA) sous le numéro 3586696, ayant son siège social à USA-19808 Delaware, 2711 Centerville Road, a décidé de vendre 15 parts sociales rachetables de classe A et 82 parts sociales rachetables de classe M d'une valeur nominale de 35.-USD, à la société Tiger Global, L.P., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Delaware (USA) sous le numéro 3363052, ayant son siège à USA-19808 Delaware, 2711 Centerville Road, avec effet au 1^{er} janvier 2011.

2. L'associé Tiger Global II L.P., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Delaware (USA) sous le numéro 3586696, ayant son siège social à USA-19808 Delaware, 2711 Centerville Road, a décidé de vendre 57 parts sociales rachetables de classe A et 44 parts sociales rachetables de classe M d'une valeur nominale de 35.-USD, à la société Tiger Global Master Fund, L.P., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés des Iles Caymans sous le numéro OG-33565, ayant son siège social auprès de Citco Fund Services (Cayman) Limited, Regatta Office Park, West Bay Road, P.O. Box 31106, Grand Cayman, KY1-1205, Cayman Islands, avec effet au 1^{er} janvier 2011.

3. L'associé Dewan Feroz, ayant son adresse professionnelle à USA-NY10178 New York, 101 Park Avenue, a décidé de vendre 425,61 parts sociales rachetables de classe M et 5,04 parts sociales rachetables de classe R d'une valeur nominale de 35.-USD, à Dewan Feroz agissant pour The Feroz Dewan 2011 GRAT I, ayant son siège social à USA-NY 10178 New York, 472 Broome Street -Apt. 5, avec effet au 31 janvier 2011.

4. L'associé Dewan Feroz, ayant son adresse professionnelle à USA-NY10178 New York, 101 Park Avenue, a décidé de vendre 13,42 parts sociales rachetables de classe P d'une valeur nominale de 35.-USD, à Dewan Feroz agissant pour The Feroz Dewan 2011 GRAT II, ayant son siège social à USA-NY 10178 New York, 472 Broome Street - Apt. 5, avec effet au 31 janvier 2011.

Luxembourg, le 8 février 2011.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011020636/32.

(110023686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Eurofortius S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 112.008.

EXTRAIT

Le contrat de domiciliation et en conséquence le siège social de la société Eurofortius S.A. (RCS B-112008) à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, ont été dénoncés en date du 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Alpha Expert S.A.

Référence de publication: 2011004229/11.

(110004372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Flator Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 34.951.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 10 décembre 2010, enregistré à Luxembourg A.C. le 14 décembre 2010, LAC/2010/55935, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et à pris les résolutions suivantes en application de la loi 10 août 1915 relatif aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi.

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société : 16 rue de Nassau L-2213 Luxembourg

- que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2011004263/20.

(110004293) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Al Maha Majestic S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 128.067.

—
Extrait des changements suite à la décision de la commune de Munsbach de changer la dénomination de la rue

1) Siège social

Suite à la dénomination de la rue le siège social de la société est, 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2011.

2) Les gérants

L'adresse de Monsieur Alexander James Bermingham est, 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2011.

L'adresse de Madame Anke Jager est, 9A, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2011.

L'adresse de Monsieur James Ronald Whittingham est, 9A rue Gabriel Lippmann L-5365 Munsbach, Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Al Maha Majestic S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011019386/23.

(110023161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

CGF Commercial and Industrial Finance 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 110.941.

—
Par la présente, nous vous informons que nous démissionnons de notre mandat d'Administrateur de la Société CGF Commercial and Industrial Finance 2 S.à.r.l., avec effet au 31 Décembre 2010.

Luxembourg, le 29 Novembre 2010.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2011004719/12.

(110004438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

**ANFINANZ Holding SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Anfinanz Holding S.A.).**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 38.739.

—
Im Jahre zweitausendundzehn, am vierzehnten Dezember.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine SCHAEFFER mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft "ANFINANZ HOLDING S.A." mit Sitz in L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 38739, gegründet durch Urkunde aufgenommen durch Notar Edmond SCHROEDER, mit damaligem Amtssitz in Mersch, am 6. Dezember 1991, veröffentlicht im Amtsblatt (Mémorial) C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 195 vom 12. Mai 1992, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert durch eine Urkunde aufgenommen durch Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitz zu Niederanven, am 14. Juli 2009, veröffentlicht im Amtsblatt C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 2252 vom 18. November 2009.

Die Versammlung beginnt unter dem Vorsitz von Herrn Robert LANGMANTEL, mit professioneller Anschrift in 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Herrn Gianpiero SADDI, Privatangestellter, mit professioneller Anschrift in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Robert LANGMANTEL, vorbenannt.

Sodann stellt der Vorsitzende fest:

I. dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Büro der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht, dass die 11.000 Aktien ohne Nennwert, welche das gesamte Kapital von EUR 281.210,53 darstellen, hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind.

Die Versammlung ist somit ordnungsgemäß zusammengestellt und kann gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen, da auch alle anwesenden und vertretenen Aktionäre, nach Kenntnisnahme der Tagesordnung, bereit waren, ohne Einberufung hierüber abzustimmen.

Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem instrumentierenden Notar „ne varietur“ unterzeichnet, bleibt gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert wird, als Anlage beigefügt.

II. dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

1. Namensänderung der Gesellschaft in „ANFINANZ Holding SPF S.A.“ mit Wirkung zum 31.12.2010 und nachfolgende Änderung von Artikel 1 der Satzung der Gesellschaft.

2. Umwandlung der Gesellschaft von einer Holding Gesellschaft in eine „Société de Gestion de Patrimoine Familial (Spf)“ und nachfolgende Änderung der Artikeln 2 und 11 der Satzung der Gesellschaft, mit Wirkung zum 31.12.2010.

3. Verschiedenes.

III. Die Ausführungen des Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Aktionäre beschliessen die Abänderung der Bezeichnung der Gesellschaft in ANFINANZ Holding SPF S.A. mit Wirkung zum 31.12.2010.

Infolgedessen wird Artikel eins der Satzung abgeändert und in Zukunft folgenden Wortlaut haben:

Art. 1. Form, Bezeichnung, Sitz und Dauer. Es besteht eine Aktiengesellschaft in der Form einer „Société de Gestion de Patrimoine Familial“ unter der Bezeichnung ANFINANZ Holding SPF S.A.

Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

Zweiter Beschluss

Die Aktionäre beschliessen die Umwandlung der Gesellschaft von einer Holding 1929 in eine sogenannte „SPF“ („Société de Gestion de Patrimoine Familial) mit Wirkung zum 31. Dezember 2010.

Infolgedessen werden Artikel 2 und 11 abgeändert und in Zukunft folgenden Wortlaut haben:

Art. 2. Geschäftszweck. Die Gesellschaft hat zum Zweck den Erwerb, das Halten, die Verwaltung und die Veräußerung aller Finanzaktiva im weitesten Sinne, aber in den Grenzen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 betreffend die Gründungen einer „société de gestion de patrimoine familial.“

Die Gesellschaft kann auch, gemäß den Bestimmungen desselben Gesetzes, Beteiligungen eingehen, unter welcher Form auch immer, in allen Gesellschaften und kommerziellen, industriellen, finanziellen oder anderen Einheiten, luxemburgische oder ausländische, und alle Papiere und Rechte durch Einlage, Beteiligung, Einbringen, Zeichnung, Festübernahme, Option, Kauf, Tausch, Handel und in jeder anderen Art.

Sie kann des Weiteren Vorschüsse gewähren und Garantien erstellen, insbesondere für Gesellschaften und Einheiten in welchen sie beteiligt ist; Beteiligungen, finanzielle Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse und Garantien gewähren, sowie leihen sogar durch Ausgabe von Schuldscheinen oder sich andererseits verschulden um ihren Gesellschaftszweck zu erfüllen. Sie kann des Weiteren alle Aktivitäten und alle irgendwelche Operationen tätigen welche sich direkt oder indirekt auf ihren Zweck beziehen und erlaubt sind im Rahmen des Gesetzes vom 11. Mai 2007 betreffend die Gründung einer «société de gestion de patrimoine familial.»

Art. 11. Schlussbestimmung. Für alle nicht in dieser Satzung festgelegten Punkte, verweisen die Gesellschafter auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie abgeändert, und auf die Bestimmungen vom Gesetz vom 11. Mai 2007.“

Nachdem alle Punkte der Tagesordnung abschließend von der Hauptversammlung behandelt wurden, wurde diese für beendet erklärt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie am Anfang dieser Urkunde erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen und Übersetzung in die Sprache der Vertreter der Erschienenen, alle dem Notar nach Vor- und Nachnamen, Personenstand und Wohnort bekannt, haben alle die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: R. Langmantel, G. Saggi et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 décembre 2010. Relation: LAC/2010/57721. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004110/82.

(110004480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

ARGO IMMOBILIERE société à responsabilité limitée, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3961 Ehlinge, 35B, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 110.969.

—
EXTRAIT

Suite à un acte d'Assemblée Générale extraordinaire, reçu par Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 3 décembre 2010, enregistré à Diekirch le 8 décembre 2010, DIE/2010/12022,

de la société à responsabilité limitée «ARGO IMMOBILIERE société à responsabilité limitée», avec siège social à L-3961 Ehlinge, 35B, rue des 3 Cantons, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 110969,-

constituée suivant un acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 5 septembre 2005, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 191 du 27 janvier 2006,

les parts sociales sont réparties comme suit:

1. Monsieur José TADDEI, gérant de sociétés, demeurant à F-57535 Bronvaux, 8, rue des Grands-Prés.	36 parts
2. Monsieur Dominique TADDEI, gérant de sociétés, demeurant à F-57535 Bronvaux, 9, rue des Grands-Prés.	34 parts
3. Monsieur Christophe POLO, vendeur d'immeubles, demeurant à B-6750 Musson, 8A, rue Andréa Boucq.	30 parts
TOTAL:	100 parts

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 31 janvier 2011.

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2011020655/26.

(110024146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

Plantes Tropicales Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4702 Pétange, 10, rue Robert Krieps.

R.C.S. Luxembourg B 106.368.

L'an deux mil dix, le vingt-et-un décembre.

Pardevant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Auguste DA SILVA; salarié, né à Mont-Saint-Martin (F), le 4 mai 1963, demeurant à F-57950 Montigny-les-Metz, 5, rue Charles Christment.

2) Madame Maria DA SILVA; née FERREIRA; salariée, née à P-Arcozelo (P), le 23 juin 1941, demeurant à F-54350 Mont-Saint-Martin, 11, rue de la Bannie.

agissant en leur qualité d'unique actionnaires de la société anonyme «PLANTES TROPICALES SERVICES S.A.», avec siège à L- 4702 Pétange, 10, rue Robert Krieps, (RC B No 106.368), constituée suivant acte notarié du 1^{er} mars 2005, publié au Mémorial C No 621 du 26 juin 2005.

Ils entendent étendre l'objet social pour donner la teneur suivante à l'article 2;

Art. 2. La société a pour objet le commerce en gros et détail de fleurs et plantes vertes, ainsi que l'achat et la vente d'articles de décoration.

La société a encore pour objet le Commerce de bougies-senteurs, d'huiles cosmétiques avec les produits annexes aux deux branches.

Elle a en outre pour objet la communication et le marketing ainsi que le conseil en publicité, l'organisation de campagnes publicitaires, les créations publicitaires, la gestion de budgets publicitaires, la location de véhicules soit à titre professionnel, soit à titre de mise à disposition pour essais et usage promotionnel.

Elle peut faire toutes les opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'extension et le développement, tant sur le marché national qu'international.

Elle peut prendre des participations directes ou indirectes dans le capital de toute société commerciale, industrielle, ou immobilière au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Elle pourra faire des emprunts avec ou sans garantie et accorder tous concours, avances, garanties ou cautionnements à d'autres personnes physiques ou morales.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de neuf cent dix euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: DA SILVA, FERREIRA, D'HUART.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 24 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16643. Reçu: soixante-quinze euros EUR 75.-

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Pétange, le 05 janvier 2011.

Georges d'HUART.

Référence de publication: 2011005373/42.

(110004196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Becrolux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 62.584.

L'an deux mille dix, le six janvier.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Becrolux S.A.", ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue de Guillaume Schneider, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 6279.079, constituée suivant acte reçu par Maître Marthe Thyès-Walch, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 1997, publié au Mémorial C numéro 256 du 20 avril 1998,

dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 7 avril 2003, publié au Mémorial C numéro 498 du 8 mai 2003.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Hubert JANSSEN, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Rachel UHL, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les 6.000 (six mille) actions représentant l'intégralité du capital social, sont représentés à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de la mise en liquidation de la société;
2. Nomination d'un liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Décharge donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

25056

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation volontaire, avec effet rétroactif à partir du 31 décembre 2009.

Deuxième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

la Société à responsabilité limitée «REVICONSLT S.à r.l.», avec siège social au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société pour toutes opérations pouvant relever des besoins de la liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires, proportionnellement au nombre de leurs actions, en nature ou en numéraire.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, vendre, échanger et aliéner tous biens tant meubles qu'immeubles et tous droits y relatifs; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Troisième résolution

L'assemblée décide de donner décharge aux membres du Conseil d'Administration et au Commissaire aux Comptes de la Société, sauf si la liquidation fait apparaître des fautes dans l'exécution de tâches qui leur incombaient.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: H. JANSSEN, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 janvier 2010. Relation: LAC/2010/1524. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Référence de publication: 2011004144/63.

(11004191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Actelion One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.685.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la société Actelion One S.A. adoptées le 4 janvier 2011 que la société Actelion Pharmaceuticals Ltd, établie et ayant son siège social à Gewerbestrasse 16, CH-4123 Allschwill, Suisse et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro CH-280.3.000.903-3, a été réélue en qualité d'administrateur unique. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale des associés de 2012.

Le représentant permanent de la société Actelion Pharmaceuticals Ltd est Madame Nathalie Gutenstein, née le 15 novembre 1973 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 16, Gewerbestrasse, CH-4123 Allschwil, Suisse.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la société Actelion One S.A. adoptées le 24 janvier 2011 que la société anonyme Ernst & Young, établie et ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 47771 a été élue en qualité de commissaire aux comptes. Son mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale des associés de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Actelion One S.A.

Référence de publication: 2011020536/19.

(110023748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.
